



Techniques de pilotage d'aéronefs (280.F0)

Programme d'études techniques

SECTEUR 17 – TRANSPORT

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Coordination et rédaction
Direction des programmes de formation collégiale
Direction générale des affaires collégiales
Secteur du développement et du soutien des réseaux

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :
Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-90856-2 (PDF)

Table des matières

Les programmes d'études collégiales	2
Visées de la formation collégiale.....	3
Compétences communes de la formation collégiale	3
Mise en œuvre des programmes d'études collégiales.....	4
Le programme d'études <i>Techniques de pilotage d'aéronefs (280.F0)</i>	5
Les buts du programme d'études.....	6
Formation spécifique.....	6
Intentions éducatives	6
Formation générale commune et propre	7
Formation générale complémentaire.....	12
La finalité du programme d'études.....	13
Les objectifs.....	14
Liste des énoncés de compétence.....	14
Matrice des compétences	16
Formation spécifique.....	19
Formation générale commune et propre	55
Formation générale complémentaire.....	75
Renseignements complémentaires	91
Glossaire relatif aux programmes d'études techniques	91
Lexique de la composante de la formation spécifique	93
Harmonisation.....	94
Risques en matière de santé et de sécurité du travail	95

280.F0

Techniques de pilotage d'aéronefs

2021

Type de sanction : Diplôme d'études collégiales

Nombre d'unités :

Voie A, Pilotage d'avions : 91 $\frac{2}{3}$ unités

Voie B, Pilotage d'hélicoptères : 88 $\frac{1}{3}$ unités

Durée totale : Entre 2 295 et 2400 heures d'enseignement

Formation générale : 660 heures d'enseignement

Formation spécifique :

Voie A, Pilotage d'avions : 1 740 heures d'enseignement

Voie B, Pilotage d'hélicoptères : 1 635 heures d'enseignement

Conditions d'admission :

Est admissible au programme la personne qui satisfait aux conditions générales d'admission définies dans le *Règlement sur le régime des études collégiales* et aux conditions particulières suivantes :

- Physique de la 5^e secondaire.

Les programmes d'études collégiales

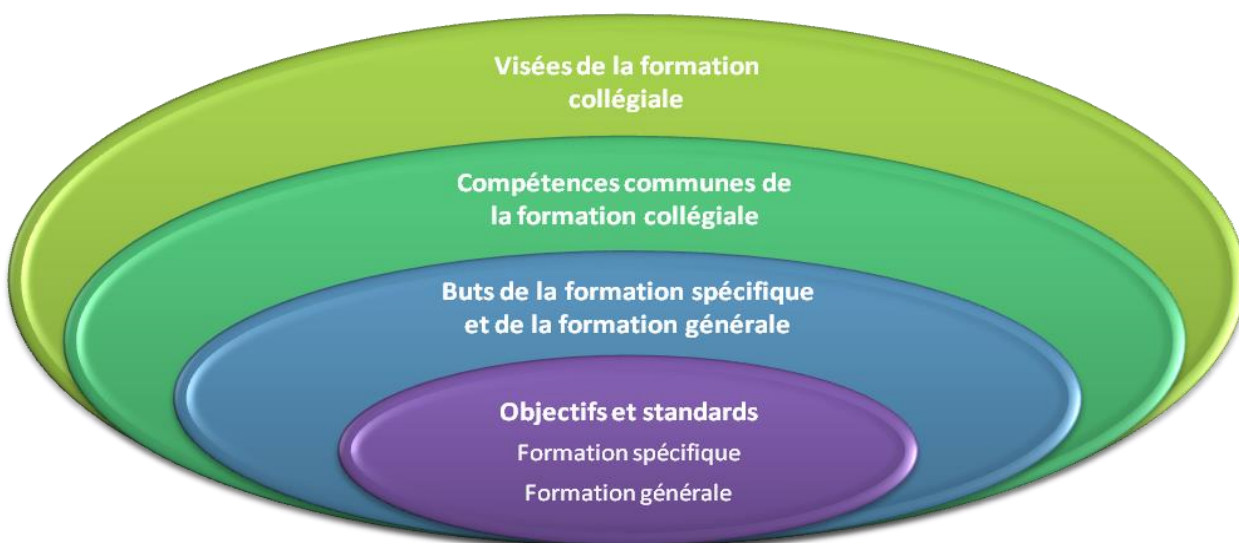
L'enseignement collégial fait suite aux cycles de la scolarité obligatoire du primaire et du secondaire. Il prépare à exercer une profession sur le marché du travail ou à poursuivre des études universitaires. Les programmes d'études relèvent du Ministère, les établissements d'enseignement collégial en assurant la mise en œuvre.

Le programme d'études constitue le cadre de référence à l'intérieur duquel l'élève s'engage à apprendre une profession ou à poursuivre des études universitaires, en acquérant les compétences visées. Pour le personnel enseignant, le programme définit des objectifs de formation et il délimite leur portée.

La figure 1 illustre l'interaction des éléments d'un programme d'études collégiales, allant du plus englobant au plus spécifique :

- les visées de la formation collégiale;
- les compétences communes de la formation collégiale;
- les buts de la formation spécifique et de la formation générale;
- les objectifs et les standards de la formation spécifique et de la formation générale.

Figure 1 – Éléments d'un programme d'études collégiales



Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales sont constitués de deux composantes qui contribuent, mutuellement, à la formation de l'élève : la formation spécifique et la formation générale. En ce sens, les connaissances, les habiletés et les attitudes transmises par une composante du programme sont valorisées et, dans la mesure du possible, réinvesties dans l'autre composante. La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et, dans une perspective d'approche programme, elle s'articule autour de la formation spécifique en favorisant la mise en valeur des compétences nécessaires à l'ensemble des programmes.

Visées de la formation collégiale

Trois visées de formation, auxquelles sont associées cinq compétences communes, caractérisent tous les programmes d'études collégiales.

Les visées orientent l'action des personnes participant à la formation de l'élève. Elles facilitent l'approche programme en précisant ce qui est attendu de l'élève à la fin de ses études collégiales.

Former l'élève à vivre en société de façon responsable

Sur le plan personnel, l'élève s'engage en s'investissant dans son projet de formation. Il démontre de la rigueur et de la persévérance, et il fait preuve d'habiletés dans le domaine de l'analyse, de la synthèse et de la recherche. Sur le plan professionnel, il prend appui sur sa capacité à transférer ses savoirs et à s'adapter aux situations nouvelles. Sur le plan social, comme sur le plan de la vie démocratique, l'élève s'engage en exerçant son rôle de citoyen éclairé et responsable ainsi qu'en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables. Dans ses relations avec les autres, il fait preuve d'ouverture d'esprit et exerce son sens communautaire.

Amener l'élève à intégrer les acquis de la culture

L'élève poursuit la mise en valeur de sa culture personnelle et il sait apprécier diverses formes d'expression culturelle. Ses apprentissages l'ont sensibilisé aux productions culturelles. Il peut en interpréter le sens, en considérer la valeur et prendre conscience du rôle qu'il exerce dans l'expression de la culture. Le développement de son sens critique et de sa conscience sociale ainsi que la consolidation de ses repères historiques l'ouvrent à un univers culturel élargi. Il saisit la diversité des réalités sociales et culturelles et sait apprécier les multiples richesses de la culture québécoise. Finalement, l'élève réinvestit ses acquis culturels en établissant des liens entre les divers phénomènes qui l'entourent et en s'engageant dans des activités à caractère culturel, artistique, sportif, technique ou scientifique.

Amener l'élève à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde

L'élève comprend et produit des discours complexes et variés dans différentes situations. Il démontre de l'autonomie et fait preuve d'habiletés avancées en lecture et en écriture. Sa maîtrise de la langue le rend autonome sur le plan de la réflexion; elle lui permet de se situer par rapport à divers discours et de s'exprimer de manière structurée, rationnelle et précise. Confronté à diverses situations de communication, l'élève exprime, dans une variété de situations, sa vision du monde et son identité. Cette maîtrise lui permet aussi de s'ouvrir à la diffusion des savoirs. De plus, elle le porte à échanger des points de vue et à parfaire sa communication dans la langue d'enseignement et dans la langue seconde.

Compétences communes de la formation collégiale

Les compétences communes sont associées aux visées de la formation collégiale. Elles contribuent à préparer adéquatement l'élève à la vie personnelle et professionnelle.

Résoudre des problèmes

L'élève sait reconnaître un problème et en analyser les éléments. Il inventorie des pistes de solution et met en œuvre celle qu'il considère comme la plus efficace. Il réfléchit sur sa démarche, voit si la solution choisie est appropriée et juge si elle peut être transposée dans d'autres situations.

Exercer sa créativité

En opposant, combinant et réorganisant des concepts, l'élève s'ouvre à de nouvelles avenues. Il peut également le faire en transférant des idées, des stratégies et des techniques dans des situations nouvelles. L'élève accueille de nouvelles idées et différentes façons de faire, tout en évaluant leur pertinence.

S'adapter à des situations nouvelles

Devant une situation nouvelle, l'élève démontre une attitude réceptive et critique. Après avoir analysé la situation en cause, il détermine des moyens pour l'aborder et il les expérimente. Pour s'adapter à un monde en constante mouvance, l'élève travaille en équipe et se soucie de maintenir à jour ses connaissances.

Exercer son sens des responsabilités

L'élève exerce son rôle de citoyen responsable et agit en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables sur le plan social comme sur le plan démocratique. Il fait preuve d'éthique et d'intégrité, exerce son jugement critique et s'engage pleinement sur les plans personnel, social et professionnel. Autonome et organisé, l'élève respecte ses engagements.

Communiquer

L'élève livre un message cohérent et adapté à chaque situation. Il fait preuve d'écoute et il structure sa pensée dans le but de formuler un message clair. Il s'appuie sur une variété de stratégies de communication et utilise les technologies de l'information. L'élève évalue la portée de sa communication et revoit, au besoin, ses stratégies.

Mise en œuvre des programmes d'études collégiales

La manière de prendre en considération les visées, les compétences communes, les buts ainsi que les objectifs et les standards appartient à chaque établissement d'enseignement collégial. Leur mise en œuvre ne donne pas nécessairement lieu à des cours communs pour les élèves d'un même établissement. En outre, chaque cours peut traiter d'une partie de ces éléments ou d'un ou de plusieurs de ces éléments. Ce qui importe, c'est que tous les éléments soient pris en considération, dans un ou plusieurs cours, et qu'ils deviennent des objets d'enseignement et d'apprentissage, parce qu'ils ont été reconnus comme essentiels à l'exercice d'une profession ou à la poursuite des études universitaires.

Le programme d'études *Techniques de pilotage d'aéronefs* (280.F0)

Le programme d'études *Techniques de pilotage d'aéronefs* a été conçu suivant le Cadre d'élaboration des programmes d'études techniques. L'approche implique la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation et elle tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique. Les objectifs et standards servent à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation, cette dernière responsabilité appartenant aux établissements d'enseignement collégial. La réussite du programme d'études permet à l'élève de se qualifier pour exercer sa profession en fonction des compétences attendues à l'entrée sur le marché du travail, et la teneur de ses apprentissages contribue à assurer sa polyvalence.

Le programme *Techniques de pilotage d'aéronefs* comprend quatre composantes : la formation spécifique, la formation générale commune à tous les programmes d'études, la formation générale qui lui est propre, la formation générale complémentaire à sa formation spécifique.

- La formation spécifique totalise entre 61 $\frac{2}{3}$ et 65 unités.
- La formation générale commune à tous les programmes d'études totalise 16 $\frac{2}{3}$ unités :
 - langue d'enseignement et littérature : 7 $\frac{1}{3}$ unités;
 - philosophie ou *humanities* : 4 $\frac{1}{3}$ unités;
 - éducation physique : 3 unités;
 - langue seconde : 2 unités.
- La formation générale propre au programme d'études totalise 6 unités :
 - langue d'enseignement et littérature : 2 unités;
 - philosophie ou *humanities* : 2 unités;
 - langue seconde : 2 unités.
- La formation générale complémentaire à la formation spécifique, qui vise à ouvrir l'élève à d'autres champs de connaissances que celui de son programme d'études, totalise 4 unités parmi les domaines suivants :
 - sciences humaines;
 - culture scientifique et technologique;
 - langue moderne;
 - langage mathématique et informatique;
 - art et esthétique;
 - problématiques contemporaines.

Seuls les domaines distincts du programme d'études suivi sont accessibles à l'élève.

Les buts du programme d'études

Formation spécifique

La composante de formation spécifique du programme d'études *Techniques de pilotage d'aéronefs* vise à :

- rendre l'élève efficace dans l'exercice d'une profession, soit :
 - lui permettre, dès l'entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités en lien avec une profession,
 - lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail (ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d'éthique, de santé et de sécurité, etc.);
- favoriser l'intégration de l'élève à la vie professionnelle, soit lui faire connaître :
 - le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier de la profession choisie,
 - ses droits et ses responsabilités comme travailleuse ou travailleur;
- favoriser l'évolution de l'élève et l'approfondissement de savoirs professionnels, soit lui permettre :
 - de développer son autonomie et sa capacité d'apprendre ainsi que d'acquérir des méthodes de travail,
 - de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies utilisées,
 - de développer sa faculté d'expression, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise,
 - d'adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l'excellence;
- favoriser la mobilité professionnelle de l'élève, soit lui permettre :
 - d'adopter une attitude positive à l'égard des changements,
 - de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Intentions éducatives

Les intentions éducatives en formation spécifique s'appuient sur des valeurs et des préoccupations importantes, qui servent de guide aux interventions auprès de l'étudiante ou de l'étudiant. Elles touchent généralement des dimensions significatives du développement professionnel et personnel qui n'ont pas fait l'objet de formulations explicites au regard des buts de la formation ou des objectifs et standards. Elles peuvent porter sur des attitudes importantes, des habitudes de travail, des habiletés intellectuelles, etc.

Pour le programme *Techniques de pilotage d'aéronefs*, les intentions éducatives en formation spécifique sont de développer :

- la maîtrise de soi : essentielle dans un contexte de travail exigeant, une bonne capacité à maîtriser ses émotions et à gérer son stress permet de conserver l'aplomb requis pour exercer les fonctions de pilote;
- la rigueur : cette qualité est primordiale dans l'accomplissement de toutes les opérations de vol, car elle permet d'assurer la sécurité et un rendement optimum;

- la débrouillardise : bien que le pilotage d'aéronefs soit très encadré et organisé, les situations imprévues sont fréquentes. L'habileté à se tirer d'affaire dans ces situations est indispensable pour être en mesure d'effectuer chaque vol;
- la ponctualité : inhérente au transport aérien, cette notion demeure une préoccupation constante au regard de la qualité des services rendus;
- le souci de maintenir ses acquis et ses connaissances à jour : le domaine aérien évolue dans un cadre dynamique et innovant. Pour demeurer compétente, la personne qui y travaille doit prendre conscience de l'importance de constamment mettre à niveau ses acquis et ses connaissances;
- le souci de la protection de l'environnement : les opérations aériennes nécessitent l'utilisation de produits qui peuvent être néfastes pour l'environnement. Les pilotes doivent donc poser les gestes adéquats afin d'en assurer l'intégrité.

En conformité avec les visées de la formation collégiale, la composante de formation spécifique vise aussi à former la personne à vivre en société de façon responsable, notamment en intégrant certains principes de développement durable, à amener la personne à intégrer les acquis de la culture et, enfin, à amener la personne à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture sur le monde.

Formation générale commune et propre

Les composantes de la formation générale commune et propre contribuent au développement de douze compétences, associées aux trois visées de la formation collégiale :

- pour la visée « former la personne à vivre en société de façon responsable » :
 - faire preuve d'autonomie et de créativité dans sa pensée et ses actions,
 - faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique,
 - adopter des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir,
 - poursuivre le développement d'un mode de vie sain et actif,
 - assumer ses responsabilités sociales;
- pour la visée « amener la personne à intégrer les acquis de la culture » :
 - reconnaître l'influence de la culture et du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive,
 - reconnaître l'influence des médias, de la science ou de la technologie sur la culture et le mode de vie,
 - analyser des œuvres ou des textes en philosophie ou en *humanities* issus d'époques ou de courants d'idées différents,
 - apprécier des œuvres littéraires, des textes ou d'autres productions artistiques issus d'époques ou de courants d'idées différents;
- pour la visée « amener la personne à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde » :
 - améliorer sa communication dans la langue seconde,
 - maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation,
 - parfaire sa communication orale et écrite dans la langue d'enseignement.

Français, langue d'enseignement et littérature

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des caractéristiques des genres et de certains courants littéraires,
 - des procédés littéraires et langagiers, et de leur contribution au projet d'un texte,
 - des formes de représentations du monde attachées à des œuvres et à des époques,
 - de certaines caractéristiques de l'influence des médias dans diverses situations de communication,
 - de l'héritage culturel québécois et de ses résonances dans le monde actuel;
- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité d'appréciation de la littérature comme moyen de compréhension du monde et comme manifestation esthétique,
 - de son aptitude à analyser et à expliquer des textes littéraires ainsi que d'autres types de discours et à en rendre compte par écrit de façon structurée, cohérente et dans une langue correcte,
 - de sa capacité à organiser logiquement sa pensée et son discours en fonction d'une intention,
 - de sa maîtrise des règles de base du discours et de l'argumentation, notamment sur le plan de la pertinence, de la cohérence et de la suffisance en matière de qualité et de quantité;
- sur le plan des attitudes :
 - de sa prise de conscience de l'importance de la langue d'enseignement pour tous les domaines du savoir,
 - de sa responsabilisation par rapport à ses apprentissages,
 - de son ouverture à d'autres cultures et au monde par la lecture d'œuvres littéraires,
 - de sa capacité à saisir les enjeux sociaux par l'analyse de diverses représentations du monde,
 - de son respect de l'éthique, notamment à l'égard de la propriété intellectuelle,
 - de son autonomie et de sa créativité par différents types de productions.

Philosophie

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en philosophie peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des thèmes, des œuvres et des courants majeurs de la culture philosophique issus d'époques différentes,
 - des caractéristiques du discours philosophique au regard des autres discours présents dans la société actuelle, notamment les discours scientifique et religieux,
 - des concepts clés, des principes et des théories nécessaires à la réflexion philosophique et critique sur les enjeux de l'existence humaine et de son rapport au monde, ainsi que sur l'éthique et le politique,
 - des règles de la logique et de l'argumentation en philosophie, notamment la pertinence, la cohérence et la suffisance,
 - des outils méthodologiques;

- sur le plan des habiletés, de son aptitude :
 - au questionnement, à la problématisation, à la conceptualisation, au jugement, au raisonnement, à l'argumentation, à l'analyse, à l'appréciation, à la capacité à synthétiser, à la comparaison et à l'approfondissement des idées,
 - à la proposition de jugements critiques, théoriques et pratiques, en tenant compte de principes généralisables,
 - à l'utilisation des connaissances philosophiques dans le déploiement d'une réflexion autonome,
 - à l'application de ses connaissances et de ses jugements théoriques à des problèmes philosophiques et à l'analyse de situations actuelles,
 - à la discussion et au jugement de façon rationnelle, tant oralement que par écrit, dans le respect des règles de la logique et de l'argumentation philosophique,
 - au développement d'une réflexion critique sur différents sujets, dont l'impact des médias sur les comportements et les façons de penser,
 - à la communication de ses idées de manière claire et cohérente, à l'oral comme à l'écrit,
 - à l'adoption d'un regard critique sur ses productions afin d'en percevoir les particularités et les forces, et d'en corriger les faiblesses tant sur le plan des idées que sur celui de la langue,
 - à un retour réflexif sur soi, ses savoirs et son agir afin d'élaborer sa pensée et d'orienter son action;
- sur le plan des attitudes, de sa valorisation :
 - de la raison et du dialogue pour apprécier toute question,
 - de la réflexion critique,
 - de l'usage correct de la langue pour l'expression de sa pensée,
 - de l'actualité et de la pertinence du questionnement philosophique sur les enjeux sociaux contemporains,
 - des idées et de leur histoire,
 - de l'exercice de la réflexion sur le plan de l'universel,
 - de la nécessité d'entretenir une vie intellectuelle,
 - de l'ouverture d'esprit, de la créativité, de l'autonomie dans sa pensée et ses actions,
 - de la responsabilité individuelle et citoyenne.

Anglais, langue seconde

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en anglais, langue seconde, peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - du vocabulaire nécessaire pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail,
 - de différentes techniques de lecture nécessaires pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail,
 - de la structure et de la forme de différents documents relatifs aux études supérieures ou au marché du travail,
 - de différentes sources de référence fiables rédigées en anglais,
 - des éléments de la culture du monde anglophone;
- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité à communiquer clairement en respectant le code grammatical de la langue anglaise et les règles de base du discours, c'est-à-dire que la communication est cohérente, que les idées sont pertinentes dans le contexte (auditoire cible, intention) et qu'on y trouve un nombre suffisant d'idées précises pour accomplir la tâche,

- de sa capacité à communiquer de façon structurée et rationnelle dans des situations dont le degré de complexité correspond à celui des études supérieures ou du marché du travail,
- de sa capacité d'obtenir et d'utiliser de manière appropriée de l'information pertinente provenant de sources fiables en langue anglaise,
- de sa capacité d'établir des rapports sociaux et professionnels en anglais,
- de sa capacité d'accéder à la culture anglophone,
- de sa capacité d'intégrer, dans une communication en anglais, les connaissances et les habiletés acquises dans l'ensemble de sa formation collégiale;
- sur le plan des attitudes :
 - de sa perception du rôle de l'anglais dans son domaine d'études,
 - de son ouverture à différents aspects de la culture anglophone,
 - de son souci de s'exprimer et d'agir de façon éthique, en particulier sous l'angle du respect dans ses propos, dans ses attitudes en situation d'interaction ou dans l'usage de sources,
 - de son souci d'utiliser des stratégies de retour réflexif sur ses productions.

Éducation physique

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en éducation physique pourra rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des notions et des concepts issus de recherches scientifiques et de leur application méthodique à des activités physiques ou sportives,
 - des liens entre les habitudes de vie, l'activité physique, la condition physique et la santé,
 - des moyens d'évaluer ses capacités et ses besoins par rapport à des activités facilitant l'amélioration de sa condition physique et de sa santé,
 - des règles, des techniques et des conditions de pratique d'un certain nombre d'activités physiques ou sportives,
 - des principaux facteurs socioculturels qui influencent la pratique durable de l'activité physique;
- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité à faire un relevé initial de ses habiletés, de ses attitudes et de ses besoins,
 - de sa capacité à choisir des activités physiques tenant compte de ses facteurs de motivation, de ses possibilités d'adaptation à l'effort et de ses besoins de changements,
 - de sa capacité à appliquer les règles et les techniques d'un certain nombre d'activités physiques en vue d'une pratique régulière et suffisante,
 - de sa capacité à formuler des objectifs réalistes, mesurables, motivants et de les situer dans le temps,
 - de sa capacité à raffiner la maîtrise de techniques et de stratégies de base associées aux activités physiques,
 - de sa capacité à évaluer ses habiletés, ses attitudes et ses progrès, afin d'adapter ses moyens ou ses objectifs à la pratique d'activités physiques,
 - de sa capacité à maintenir ou à augmenter, de façon personnelle et autonome, son niveau de pratique d'activité physique ainsi que sa condition physique pour développer un mode de vie sain et actif,
 - de sa capacité à faire preuve de créativité dans le contexte d'activités physiques,
 - de sa capacité à communiquer ses choix d'activités physiques de façon claire et argumentée;

- sur le plan des attitudes :
 - de sa conscience de l'importance de pratiquer, de façon régulière et suffisante, l'activité physique pour améliorer sa condition physique,
 - de sa conscience des principaux facteurs qui l'encouragent à pratiquer davantage l'activité physique,
 - de sa conscience de l'importance d'évaluer et de respecter ses capacités d'adaptation à l'effort ainsi que les conditions de pratique d'une activité physique avant de s'y engager,
 - de sa valorisation, par les connaissances acquises et la pratique de l'activité physique, de la confiance en soi, de la maîtrise de soi, du respect et de la compréhension de l'autre, ainsi que de l'esprit de coopération,
 - de son sens de l'éthique en respectant les règles de conduite dans ses comportements et ses attitudes pendant la pratique d'activités physiques ou sportives,
 - du respect des différences individuelles et culturelles, de même que de l'environnement dans lequel se déroulent les activités physiques ou sportives,
 - de son appréciation de la valeur esthétique et ludique de l'activité physique,
 - de son intégration des valeurs suivantes : discipline, effort, constance et persévérance,
 - de son encouragement à considérer, comme valeur sociale, la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Ce domaine a pour but de familiariser l'élève avec les sciences humaines en tant qu'elles constituent une approche particulière de la réalité humaine. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de l'apport particulier des sciences humaines à la compréhension d'enjeux contemporains, ainsi que l'application d'approches qui relèvent des sciences humaines.

Culture scientifique et technologique

Ce domaine a pour but de présenter la science et la technologie comme des approches spécifiques du réel, dans une perspective de familiarisation avec ce domaine du savoir. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de la nature générale et d'enjeux actuels de la science et de la technologie, ainsi que l'application de la démarche scientifique.

Langue moderne

Ce domaine a pour but d'initier l'élève aux structures et au vocabulaire de base d'une troisième langue, tout en le sensibilisant à la culture propre des personnes qui la parlent.

Langage mathématique et informatique

Ce domaine a pour but de mettre en valeur la culture mathématique ou informatique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude du rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine, ainsi que l'utilisation de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques.

Art et esthétique

Ce domaine a pour but de fournir à l'élève une culture générale en explorant diverses formes d'art, ainsi que de développer, chez cet élève, une sensibilité sur le plan esthétique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'appréciation des formes d'art, ainsi que la réalisation d'une production artistique.

Problématiques contemporaines

Ce domaine s'ouvre à des préoccupations actuelles et transdisciplinaires. La transdisciplinarité renvoie à un type d'approche qui permet d'aborder une problématique contemporaine en fonction de diverses disciplines et de différents champs de savoir, en situant la réflexion au-delà de la simple juxtaposition des matières étudiées.

La finalité du programme d'études

Le programme d'études *Techniques de pilotage d'aéronefs* vise à former des personnes aptes à travailler dans l'un des deux domaines suivants :

- le pilotage d'avions : monomoteurs, multimoteurs, hydravions;
- le pilotage d'hélicoptères.

Les pilotes conduisent des aéronefs selon le type de licence qu'ils possèdent. La nature de leur travail consiste principalement à assurer le transport aérien de personnes ou de marchandise ou à offrir d'autres services tels que la pulvérisation de produits sur des cultures, les levés aériens, la surveillance de territoires ou les travaux de construction avec une élingue.

Selon la nature de leur travail, les pilotes peuvent être seuls dans l'aéronef ou s'y trouver avec d'autres membres d'équipage, des personnes nécessaires aux travaux aériens ou des passagères et des passagers. Ils sont en constante communication avec les personnes impliquées dans les opérations aéroportuaires, la répartition des vols et l'administration de la compagnie aérienne de même qu'avec les pilotes d'autres aéronefs.

Ils exercent leur profession pour des compagnies aériennes, des écoles de pilotage ou d'autres exploitants d'aéronefs des secteurs public et privé.

Le programme d'études *Techniques de pilotage d'aéronefs* est structuré de façon à permettre à l'élève d'acquérir les compétences nécessaires au pilotage d'un aéronef tout en l'amenant à développer des capacités, des habiletés et des comportements essentiels à l'exercice de la profession tels que l'autonomie, le sens des responsabilités, la capacité d'adaptation, la confiance en soi et les habiletés en matière de relations professionnelles.

De plus, ce programme permet de concilier deux exigences, soit la polyvalence et la spécialisation. La polyvalence est assurée par le développement d'une culture générale et l'acquisition d'une formation de base en lien avec la réglementation applicable, la météorologie, la cartographie, la prise de décisions, les interactions personnelles et le service à la clientèle. La spécialisation, nécessaire à une intégration au marché du travail, est assurée par l'acquisition de compétences propres à chaque voie de spécialisation telles que celles nécessaires à la préparation de l'aéronef, aux opérations de pilotage comme telles, à la navigation et à l'encadrement des passagères et des passagers.

Voie de spécialisation A : Pilotage d'avions

Les personnes qui auront suivi la voie de spécialisation A : Pilotage d'avions seront en mesure de piloter des avions monomoteurs, des avions multimoteurs et des hydravions lors d'un vol professionnel. Elles pourront le faire selon les techniques du vol à vue et du vol aux instruments, de jour et de nuit¹.

Voie de spécialisation B : Pilotage d'hélicoptères

Les personnes qui auront suivi la voie de spécialisation B : Pilotage d'hélicoptères seront en mesure de piloter des hélicoptères lors d'un vol professionnel. Elles pourront le faire selon les techniques du vol à vue et du vol aux instruments, de jour et de nuit¹. Elles seront aussi en mesure de réaliser des travaux aériens.

¹ L'établissement d'enseignement est responsable de l'évaluation de l'atteinte des compétences, alors que Transports Canada est responsable de la délivrance des licences.

Les objectifs

Liste des énoncés de compétence

Formation spécifique

Tronc commun

- 02E5 Explorer la profession.
- 02E6 Appliquer un processus de veille réglementaire.
- 02E7 Interagir en contexte professionnel.
- 02E8 Appliquer un processus décisionnel.
- 02E9 Effectuer des activités de prévention et d'intervention en matière de santé, de sécurité et d'environnement.
- 02EA Déterminer un itinéraire.
- 02EB Contrôler les systèmes d'un aéronef.
- 02EC Établir les paramètres du vol.
- 02ED Planifier le vol.
- 02EE Effectuer des activités de navigation.
- 02EF Assurer le service à la clientèle.

Voie de spécialisation A - Pilotage d'avions

- 02EG Procéder à la préparation de l'avion et à l'embarquement.
- 02EH Effectuer les opérations de base avec un avion monomoteur.
- 02EJ Piloter un avion monomoteur.
- 02EK Piloter un hydravion.
- 02EL Piloter un avion multimoteur.
- 02EM Piloter un avion selon la technique du vol aux instruments.

Voie de spécialisation B - Pilotage d'hélicoptères

- 02EN Procéder à la préparation de l'hélicoptère et à l'embarquement.
- 02EP Effectuer les opérations de base avec un hélicoptère.
- 02EQ Piloter un hélicoptère.
- 02ER Effectuer des travaux aériens.
- 02ES Piloter un hélicoptère selon la technique du vol aux instruments.

Formation générale commune et propre

16 ⅔ unités et 420 périodes d'enseignement, 6 unités et 150 périodes d'enseignement

Français, langue d'enseignement et littérature

- 4EF0 Analyser des textes littéraires.
- 4EF1 Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés.
- 4EF2 Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.
- 4EFP Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève.

Philosophie

- 4PH0 Traiter d'une question philosophique.
- 4PH1 Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.
- 4PHP Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.

Anglais, langue seconde

Un objectif à atteindre parmi les suivants :

- 4SA0 Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.
- 4SA1 Communiquer en anglais avec une certaine aisance.
- 4SA2 Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.
- 4SA3 Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.

Un objectif à atteindre parmi les suivants :

- 4SAP Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAQ Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAR Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAS Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éducation physique

- 4EP0 Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé.
- 4EP1 Améliorer son efficacité dans la pratique d'une activité physique.
- 4EP2 Démontrer sa capacité à se charger de sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Formation générale complémentaire

4 unités et 90 périodes d'enseignement

Deux objectifs à atteindre parmi les suivants, dans des domaines distincts du programme d'études suivi par l'élève :

- | | |
|------|--|
| 000V | Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains. |
| 000W | Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines. |
| 000X | Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie. |
| 000Y | Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base. |
| 000Z | Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte. |
| 0010 | Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers. |
| 0067 | Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne. |
| 0011 | Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine. |
| 0012 | Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant. |
| 0013 | Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique. |
| 0014 | Réaliser une production artistique. |
| 021L | Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire. |
| 021M | Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire. |

Matrice des compétences

La matrice des compétences permet d'avoir un aperçu global du programme d'études techniques. Elle regroupe l'ensemble des composantes du programme et situe chacune des compétences de la formation spécifique.

La matrice des compétences comprend :

- les compétences générales de la formation spécifique, qui portent sur des activités de travail communes à différentes tâches ou situations;
- les compétences particulières, qui portent sur des tâches directement rattachées à l'exercice de la profession.

La matrice des compétences permet de voir les liens qui existent entre les compétences générales, placées à l'horizontale, et les compétences particulières, placées à la verticale. Le symbole (o) indique un lien, dans l'exercice de la profession, entre une compétence particulière et une compétence générale.

L'ordre de présentation des compétences de la formation spécifique reflète la conception du programme d'études, mais n'infère pas l'application qu'on en fera. La matrice des compétences est fournie à titre indicatif.

Voie de spécialisation A – Pilotage d'avions

MATRICE DES COMPÉTENCES												
Techniques de pilotage d'aéronefs : Voie A - Pilotage d'avions	Numéro de la compétence	COMPÉTENCES GÉNÉRALES										
		Explorer la profession.	Appliquer un processus de veille réglementaire.	Interagir en contexte professionnel.	Appliquer un processus décisionnel.	Effectuer des activités de prévention et d'intervention en matière de santé, de sécurité et d'environnement	Déterminer un itinéraire.	Contrôler les systèmes d'un aéronef.	Établir les paramètres du vol.	Effectuer les opérations de base avec un avion monomoteur.	Assurer le service à la clientèle.	
COMPÉTENCES PARTICULIÈRES	Numéro de la compétence	1	2	3	4	5	6	7	8	11	13	
Planifier le vol.	9	O	O	O	O	O	O		O			
Procéder à la préparation de l'avion et à l'embarquement.	10	O	O	O	O	O						
Effectuer des activités de navigation.	12	O	O	O	O	O	O	O	O	O		
Piloter un avion monomoteur.	14	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Piloter un hydravion.	15	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Piloter un avion multimoteur.	16	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Piloter un avion selon la technique du vol aux instruments.	17	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O

Voie de spécialisation B – Pilotage d'hélicoptères

MATRICE DES COMPÉTENCES												
Techniques de pilotage d'aéronefs : Voie B - Pilotage d'hélicoptères	Numéro de la compétence	COMPÉTENCES GÉNÉRALES										
		Explorer la profession.	Appliquer un processus de veille réglementaire.	Interagir en contexte professionnel.	Appliquer un processus décisionnel.	Effectuer des activités de prévention et d'intervention en matière de santé, de sécurité et d'environnement.	Déterminer un itinéraire.	Contrôler les systèmes d'un aéronef.	Établir les paramètres du vol.	Effectuer les opérations de base avec un hélicoptère.	Assurer le service à la clientèle.	
COMPÉTENCES PARTICULIÈRES	Numéro de la compétence	1	2	3	4	5	6	7	8	11	13	
Planifier le vol.	9	O	O	O	O	O	O		O			
Procéder à la préparation de l'hélicoptère et à l'embarquement	10	O	O	O	O	O						
Effectuer les activités de navigation.	12	O	O	O	O	O	O	O	O	O		
Piloter un hélicoptère.	14	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Effectuer des travaux aériens.	15	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Piloter un hélicoptère selon la technique du vol aux instruments	16	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O

Formation spécifique

Tronc commun

Code : 02E5

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Explorer la profession	- Dans le domaine du pilotage d'aéronefs. - Individuellement. - En se référant : - à des documents de référence; - à des informations récentes sur le milieu de travail. - À l'aide : - des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser l'industrie du pilotage d'aéronefs.	- Distinction juste des domaines d'exercice et des types d'entreprises. - Examen approprié des services offerts. - Examen approprié de l'encadrement des organismes gouvernementaux.
2. Caractériser la profession et ses conditions d'exercice.	- Reconnaissance juste du milieu de travail et du type d'aéronef. - Distinction de la nature du travail selon le type d'aéronef. - Examen approprié des conditions et des contraintes de travail. - Détermination juste du cheminement professionnel.
3. Corréler les tâches et les opérations avec la profession.	- Correspondance selon le type d'aéronef. - Correspondance selon le domaine d'exercice et le type d'entreprise.
4. Examiner les habiletés et les comportements nécessaires à l'exercice de la profession	- Pertinence des liens entre les habiletés, les comportements et les tâches. - Reconnaissance juste des facteurs susceptibles de conduire à l'épuisement professionnel et de ceux permettant de le prévenir. - Reconnaissance juste des règles liées à l'éthique professionnelle.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Appliquer un processus de veille réglementaire.	• Pour tous les types d'aéronefs. • Pour tous les types de vols. • Individuellement. • En se référant : ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien. • À l'aide : ○ des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Relever le cadre légal, réglementaire et normatif.	• Distinction juste des éléments du cadre. • Détermination juste de la structure de chaque élément. • Corrélation adéquate entre les éléments.
2. Relever les politiques et les procédures de l'entreprise.	• Reconnaissance juste des politiques entrepreneuriales. • Distinction juste des types de procédures. • Corrélation adéquate entre les politiques et les procédures.
3. Corréler le cadre, les politiques et les procédures avec les opérations du vol à vue.	• Association efficace du cadre et des opérations. • Interprétation du cadre en fonction des situations.
4. Corréler le cadre, les politiques et les procédures avec les opérations du vol aux instruments.	• Association efficace du cadre et des opérations. • Interprétation du cadre en fonction des situations.
5. Repérer les modifications au cadre, aux politiques et aux procédures.	• Relevé détaillé des modifications. • Analyse juste de l'effet des modifications.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Interagir en contexte professionnel.	• Dans les situations professionnelles courantes et d'urgence. • Au sol et en vol. • Avec les personnes concernées. • En français et en anglais. • En se référant à des documents de référence. • À l'aide : ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ de techniques de communication; ○ de techniques de gestion du stress; ○ de techniques de gestion de conflits.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence

- Respect des règles éthiques.
- Respect des rôles, des responsabilités et de l'expertise des autres.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Communiquer avec les autres.	• Conformité de la phraséologie avec celle des membres d'équipage et du personnel des services du contrôle aérien. • Adaptation du langage selon l'interlocuteur. • Clarté de l'information.
2. Travailler au sein d'une équipe.	• Établissement correct des règles de fonctionnement. • Respect des rôles et des responsabilités de chaque membre. • Concertation adéquate en vue d'une compréhension commune des demandes formulées et des besoins exprimés. • Contribution judicieuse au maintien d'un bon climat.
3. Intervenir dans des situations stressantes et/ou conflictuelles.	• Reconnaissance juste des sources de stress. • Application judicieuse de techniques de gestion du stress. • Concertation adéquate en vue d'une compréhension commune de la situation. • Collaboration efficace à la résolution d'un conflit.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Appliquer un processus décisionnel.	• Dans les situations professionnelles courantes et d'urgence. ○ Au sol et en vol. • Individuellement ou en collaboration avec les personnes concernées. • En se référant : ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.	• Utilisation appropriée des techniques de communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Définir la situation ou le problème.	• Relevé détaillé de tous les aspects de la situation ou du problème. • Identification juste des risques. • Détermination juste de la gravité de la situation ou du problème. • Estimation adéquate des conséquences possibles.
2. Gérer les priorités.	• Reconnaissance juste des situations d'urgence et des besoins d'assistance immédiate. • Détermination juste des délais d'intervention requis. • Établissement correct des actions à prioriser.
3. Déterminer des solutions possibles.	• Recherche judicieuse de solutions. • Prise en compte : ○ des ressources disponibles; ○ des stratégies prévues par l'entreprise; ○ des procédures pertinentes; ○ des avantages et des inconvénients; ○ de la rétroaction des personnes concernées. • Choix judicieux de la solution.
4. Vérifier la solution.	• Application judicieuse de la solution. • Analyse juste des effets de la solution sur la situation. • Ajustement approprié de la solution, le cas échéant.
5. Décrire la décision.	• Rédaction détaillée d'un rapport, le cas échéant. • Formulation claire de recommandations pertinentes. • Transmission correcte aux personnes concernées.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des activités de prévention et d'intervention en matière de santé, de sécurité et d'environnement.	• Dans les situations professionnelles courantes et d'urgence. • Dans des situations comportant des risques. • Au sol et en vol. • En collaboration avec : ○ le personnel de la compagnie aérienne; ○ toute autre personne concernée. • En se référant : ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien. • À l'aide : ○ de l'équipement de protection individuelle; ○ de l'équipement de sécurité de l'aéronef; ○ du matériel de premiers soins; ○ de l'équipement servant à la protection de l'environnement; ○ des procédures en vigueur.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur. • Respect des règles de santé et de sécurité au travail.	• Respect des règles de protection de l'environnement. • Pertinence des mesures de protection personnelle ainsi que de protection des autres et de l'environnement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Identifier des situations à risque.	• Reconnaissance juste des facteurs de risque.
2. Déterminer le degré de dangerosité.	• Examen approprié des facteurs pouvant influencer le degré de dangerosité. • Justesse du degré de dangerosité.
3. Proposer des mesures de prévention.	• Identification de mesures adaptées aux situations. • Cohérence des mesures proposées selon le degré de dangerosité. • Adaptation des méthodes de travail et des procédures selon les mesures proposées. • Présentation détaillée des mesures aux personnes concernées.
4. Appliquer des techniques de base en ce qui concerne les premiers soins.	• Analyse juste de la situation. • Évaluation réaliste du degré d'urgence. • Choix des techniques en fonction de la situation. • Exécution précise des techniques.
5. Appliquer des techniques de survie.	• Analyse juste de la situation. • Détermination juste des priorités. • Utilisation judicieuse des ressources disponibles. • Moyens de protection efficaces visant l'amélioration du confort.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Déterminer un itinéraire.	- Pour : - tous les types d'aéronefs; - tous les types de vols; - tous les types d'environnements. - En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. - En collaboration avec : - le personnel de la compagnie aérienne; - toute autre personne concernée. - En se référant : - à des documents de référence; - aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien; - aux messages au personnel navigant (NOTAM); - aux conditions météorologiques actuelles et prévues; - aux besoins de la clientèle et/ou aux informations concernant le vol. - À l'aide : - des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence

- Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Recueillir les informations.	- Relevé détaillé des informations concernant le vol. - Relevé détaillé des informations cartographiques et météorologiques ainsi que des messages au personnel navigant.
2. Ébaucher un itinéraire.	- Identification juste des obstacles. - Prévision adéquate des points de ravitaillement. - Pertinence des points de déroutement.
3. Analyser les informations météorologiques.	- Interprétation juste des conditions. - Interprétation juste des tendances. - Choix judicieux des éléments influençant le vol.
4. Confirmer l'itinéraire.	- Corrélation adéquate de tous les éléments. - Vérification minutieuse des restrictions. - Modification appropriée de l'itinéraire.
5. Consigner l'itinéraire.	Rédaction détaillée du sommaire.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Contrôler les systèmes d'un aéronef.

Contexte de réalisation

- Pour tous les types d'aéronefs.
- Au sol et en vol.
- Individuellement ou en équipage.
- En se référant à des documents de référence.
- À l'aide :
 - des technologies de l'information et de la communication;
 - des procédures en vigueur;
 - des commandes et des instruments de bord.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence

- Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Vérifier le comportement des systèmes.

- Détermination juste du fonctionnement des commandes, des instruments et des systèmes.
- Identification juste des relations entre les commandes, les instruments et les systèmes.
- Examen approprié de l'effet des commandes sur le comportement des systèmes.
- Concordance entre le comportement des systèmes et l'information affichée.

2. Vérifier les instruments.

- Pertinence des tests de fonctionnement.
- Détermination juste des limites et des erreurs.
- Réglage précis des instruments.

3. Surveiller les systèmes.

- Relevé détaillé d'informations à partir des instruments.
- Interprétation juste des informations fournies par les systèmes.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Établir les paramètres du vol.	- Pour : - tous les types d'aéronefs; - tous les types de vols; - tous les types d'environnements. - En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. - En collaboration avec : - le personnel de la compagnie aérienne; - toute autre personne concernée. - En se référant : - à des documents de référence; - aux principes physiques; - aux conditions météorologiques actuelles et prévues; - aux informations concernant le vol; - à l'itinéraire déterminé. - À l'aide : - des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence

- Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Déterminer l'impact des forces sur le comportement de l'aéronef.	- Identification juste des forces appliquées sur l'aéronef. - Application judicieuse des principes de l'aérodynamique.
2. Déterminer les comportements et les performances de l'aéronef.	- Examen approprié des effets de la masse et du centrage. - Estimation adéquate de l'impact de l'utilisation des systèmes. - Estimation adéquate de l'impact des éléments météorologiques. - Identification juste de l'impact du givrage de la cellule et des surfaces aérodynamiques.
3. Calculer les performances de l'aéronef.	- Détermination juste de la vitesse et de l'altitude. - Estimation adéquate de la durée du vol, de la consommation de carburant et de la quantité requise de carburant. - Détermination juste de la masse et du centrage.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Planifier le vol.	- Pour : - tous les types d'aéronefs; - tous les types de vols. - En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. - En collaboration avec le personnel de la compagnie aérienne. - En français et en anglais. - En se référant : - à des documents de référence; - aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien; - aux besoins de la clientèle et/ou aux informations concernant le vol; - à l'itinéraire et aux paramètres du vol. - À l'aide : - des technologies de l'information et de la communication; - d'outils d'analyse de risques.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence

- Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Vérifier la documentation.	- Conformité de la documentation pour la marchandise. - Conformité de la documentation pour les matières dangereuses.
2. Déterminer la faisabilité du vol.	- Examen approprié de l'ensemble des informations concernant le vol. - Synthèse exacte de l'information. - Évaluation juste des risques. - Prise de décisions conforme à l'évaluation des risques.
3. Déposer le plan de vol ou l'itinéraire de vol.	- Rédaction détaillée du plan de vol ou de l'itinéraire de vol. - Modification appropriée en cas d'imprévu. - Transmission adéquate aux personnes concernées.
4. Rassembler la documentation.	Regroupement complet de l'ensemble des informations concernant le vol.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des activités de navigation.	• Pour : ○ tous les types d'aéronefs; ○ tous les types de vols; ○ tous les types d'environnements. • Lors d'un vol à vue ou d'un vol aux instruments, de jour et de nuit. • Individuellement et en équipage. • En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. • En collaboration avec : ○ le personnel de la compagnie aérienne; ○ le personnel des services du contrôle aérien; ○ les membres d'équipage; ○ les pilotes des aéronefs environnants. • En français et en anglais. • En se référant : ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien; ○ aux conditions météorologiques actuelles et prévues; ○ aux informations transmises par les pilotes des aéronefs environnants; ○ à l'ensemble des informations concernant le vol. • À l'aide : ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ des procédures en vigueur; ○ des commandes et des instruments de bord.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.	• Utilisation judicieuse des techniques de navigation.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Déterminer la position de l'aéronef.	• Identification juste des repères visuels. • Interprétation juste des informations de navigation.
2. Respecter l'itinéraire de vol.	• Concordance entre la position de l'aéronef et l'itinéraire prévu. • Mise à jour correcte des informations météorologiques. • Modification adéquate des paramètres de vol en cas de déviation. • Révision précise de l'heure d'arrivée et de la consommation de carburant.
3. Procéder à un déroutement.	• Identification juste de la raison du déroutement. • Détermination juste de solutions de remplacement. • Mise à jour correcte des informations météorologiques. • Modification adéquate des paramètres de vol. • Révision précise de l'itinéraire, de l'heure d'arrivée et de la consommation de carburant.
4. Actualiser le plan de vol ou l'itinéraire de vol.	• Correction du plan de vol ou de l'itinéraire de vol en fonction des paramètres révisés. • Transmission adéquate aux personnes concernées.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Assurer le service à la clientèle.	• Pour tous les types de vols. • Au sol et en vol. • En collaboration avec le personnel de la compagnie aérienne. • En relation avec la clientèle. • En français et en anglais. • En se référant : ○ à des documents de référence; ○ aux conditions météorologiques actuelles et prévues. • À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur. | <ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles éthiques. • Utilisation appropriée des techniques de communication. |
|---|---|

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Recueillir l'information.	• Relevé détaillé des besoins, des attentes, des exigences et des données de la clientèle.
2. Traiter les demandes.	• Interprétation juste des besoins et des attentes de la clientèle. • Évaluation juste de la possibilité de répondre à ces besoins et à ces attentes. • Négociation réaliste des accommodements.
3. Effectuer l'accompagnement.	• Encadrement efficace en tout temps. • Respect des attentes et des exigences de la clientèle. • Application judicieuse d'accommodements lors d'imprévus.
4. Consigner l'information.	• Pertinence des informations. • Recommandation pertinente, le cas échéant.

Voie de spécialisation A – Pilotage d'avions

Code : 02EG

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Procéder à la préparation de l'avion et à l'embarquement.	• Pour : ○ les avions monomoteurs, les avions multimoteurs et les hydravions; ○ le transport de personnes et de marchandise. • En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. • En collaboration avec le personnel de la compagnie aérienne. • En français et en anglais. • En se référant : ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports; ○ à l'ensemble des informations concernant le vol. • À l'aide : ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ des procédures en vigueur; ○ de l'équipement de manutention et d'avitaillement; ○ de l'équipement nécessaire pour la configuration de l'avion; ○ de matériel de nettoyage.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur. • Application judicieuse de procédures sécuritaires de travail.	• Utilisation appropriée des techniques de communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Vérifier la navigabilité de l'avion.	• Conformité de la documentation. • Inspection prévol minutieuse.
2. Manutentionner l'équipement.	• Vérification minutieuse de la fonctionnalité de l'équipement. • Détermination juste du poids. • Disposition optimale dans l'avion.
3. Déplacer l'avion.	• Utilisation judicieuse de l'équipement de manutention. • Application judicieuse de méthodes de déplacement.
4. Réaliser des travaux de base.	• Configuration de l'avion en fonction des besoins du vol. • Avitaillement selon les procédures en vigueur. • Mise à niveau correcte des huiles. • Pertinence des autres travaux de base.
5. Manutentionner la marchandise.	• Conformité de la marchandise et de son emballage. • Détermination juste du poids. • Disposition optimale dans l'avion.
6. Vérifier la masse et le centrage.	• Concordance entre l'emplacement prévu et l'emplacement actuel de l'équipement et de la marchandise. • Conformité entre le calcul estimé et le calcul réel de la masse et du centrage.
7. Effectuer l'embarquement.	• Exactitude de l'identité des passagères et des passagers. • Accompagnement approprié des passagères et des passagers.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer les opérations de base avec un avion monomoteur.	• Pour : ○ les avions monomoteurs terrestres; ○ la réalisation d'un circuit aux abords d'un aéroport. • Lors d'un vol à vue et de jour. • Individuellement. • En vue d'un vol sécuritaire. • En collaboration avec : ○ le personnel de la compagnie aérienne; ○ le personnel des services du contrôle aérien; ○ les pilotes des aéronefs environnants. • En se référant : ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien; ○ aux conditions météorologiques actuelles et prévues; ○ à l'information transmise par les pilotes des aéronefs environnants; ○ à l'ensemble des informations concernant le vol. • À l'aide : ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ des procédures en vigueur; ○ des commandes et des instruments de bord.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur. • Utilisation appropriée des techniques de communication.	• Revérification minutieuse des paramètres du moteur et des systèmes à toutes les étapes du vol. • Adaptation des procédures et des manœuvres selon les conditions météorologiques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Procéder aux opérations de démarrage.	• Exécution méthodique de la procédure de démarrage du moteur. • Réglage précis des instruments et des systèmes.
2. Manœuvrer l'avion au sol.	• Circulation en fonction des conditions de surface et du trafic. • Pertinence du positionnement en vue du point fixe et du décollage.
3. Procéder au décollage.	• Alignement adéquat sur la trajectoire de décollage. • Mise en montée initiale normale.
4. Manœuvrer l'avion en vol.	• Utilisation des commandes en fonction des manœuvres de base.
5. Procéder à l'atterrissage.	• Exécution adéquate de la technique d'atterrissage. • Dégagement sécuritaire de la piste.
6. Procéder à l'arrêt de l'avion.	• Exécution méthodique de la procédure d'arrêt. • Sécurisation adéquate.
7. Ranger l'avion.	• Manutention sécuritaire. • Réalisation soignée des travaux de base.
8. Consigner le vol.	• Suivi de vol adapté aux exigences de la compagnie aérienne.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Piloter un avion monomoteur.	• Pour : ○ les avions monomoteurs terrestres; ○ le transport de personnes et de marchandise; ○ tous les types d'environnements. • Lors d'un vol à vue de jour et de nuit. • Individuellement. • En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. • En collaboration avec : ○ le personnel de la compagnie aérienne; ○ le personnel des services du contrôle aérien; ○ les pilotes des aéronefs environnants. • En français et en anglais. • En se référant : ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien; ○ aux conditions météorologiques actuelles et prévues; ○ aux informations transmises par les pilotes des aéronefs environnants; ○ à l'ensemble des informations concernant le vol. • À l'aide : ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ des procédures en vigueur; ○ des commandes et des instruments de bord.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.	• Utilisation appropriée des techniques de communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Effectuer les opérations avant le décollage.	• Exécution précise des procédures et des manœuvres. • Choix judicieux du type de décollage
2. Procéder au décollage.	• Confirmation claire de l'ouverture du plan de vol ou de l'itinéraire de vol. • Exécution précise des techniques de décollage.
3. Manœuvrer l'avion en vol de jour.	• Précision des manœuvres.
4. Manœuvrer l'avion en vol de nuit.	• Précision des manœuvres.
5. Procéder à l'atterrissage.	• Choix judicieux du type d'atterrissage. • Exécution précise des techniques d'atterrissage.
6. Effectuer les opérations après l'atterrissage.	• Exécution précise des manœuvres et des opérations d'arrêt. • Fermeture claire du plan de vol ou de l'itinéraire de vol.
7. Effectuer le débarquement.	• Accompagnement approprié des passagères et des passagers. • Manutention sécuritaire de la marchandise et de l'équipement. • Rangement soigné de l'avion.
8. Consigner le vol.	• Suivi de vol adapté aux exigences de la compagnie aérienne.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Piloter un hydravion.	• Pour : ○ tous les hydravions; ○ le transport de personnes et de marchandise; ○ tous les types d'environnements. • Lors d'un vol à vue de jour. • Individuellement. • En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. • En collaboration avec : ○ le personnel de la compagnie aérienne; ○ le personnel des services du contrôle aérien; ○ les pilotes des aéronefs environnants. • En français et en anglais. • En se référant : ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien; ○ aux conditions météorologiques actuelles et prévues; ○ aux informations transmises par les pilotes des aéronefs environnants; ○ à l'ensemble des informations concernant le vol. • À l'aide : ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ des procédures en vigueur; ○ des commandes et des instruments de bord.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.	• Utilisation appropriée des techniques de communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Effectuer les opérations de démarrage.	• Précision de la procédure de démarrage et du réglage des instruments.
2. Manœuvrer l'hydravion sur l'eau.	• Exécution précise des techniques de déplacement sur l'eau. • Choix judicieux du type de décollage. • Pertinence du positionnement en vue du décollage.
3. Procéder au décollage sur l'eau.	• Exécution précise des techniques de décollage.
4. Manœuvrer l'hydravion en vol.	• Précision des manœuvres.
5. Procéder à l'amerrissage.	• Détermination juste de la trajectoire et de la pente d'amerrissage. • Choix judicieux du type d'amerrissage. • Exécution précise des techniques d'amerrissage.
6. Effectuer les opérations de fin de vol.	• Exécution précise des opérations après l'amerrissage. • Efficacité des opérations de débarquement et de suivi de vol.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Piloter un avion multimoteur.	• Pour : ○ tous les avions multimoteurs; ○ le transport de personnes et de marchandise; ○ tous les types d'environnements. • Lors d'un vol à vue de jour et de nuit. • Individuellement. • En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. • En collaboration avec : ○ le personnel de la compagnie aérienne; ○ le personnel des services du contrôle aérien; ○ les pilotes des aéronefs environnants. • En français et en anglais. • En se référant : ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien; ○ aux conditions météorologiques actuelles et prévues; ○ aux informations transmises par les pilotes des aéronefs environnants; ○ à l'ensemble des informations concernant le vol. • À l'aide : ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ des procédures en vigueur; ○ des commandes et des instruments de bord.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.	• Utilisation appropriée des techniques de communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Effectuer les opérations avant le décollage.	• Exécution précise des procédures et des manœuvres.
2. Procéder au décollage.	• Exécution précise des techniques de décollage.
3. Manœuvrer l'avion en vol de jour.	• Précision des manœuvres.
4. Manœuvrer l'avion en vol de nuit.	• Précision des manœuvres.
5. Procéder à l'atterrissage.	• Exécution précise des techniques d'atterrissage.
6. Effectuer les opérations de fin de vol.	• Exécution précise des opérations après l'atterrissage. • Efficacité des opérations de débarquement et de suivi de vol.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Piloter un avion selon la technique du vol aux instruments.

Contexte de réalisation

- Pour :
 - les avions monomoteurs, les avions multimoteurs et les hydravions;
 - le transport de personnes et de marchandise;
 - tous les types d'environnements.
- Lors d'un vol aux instruments de jour et de nuit.
- Individuellement et en équipage.
- En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel.
- En collaboration avec :
 - le personnel de la compagnie aérienne;
 - le personnel des services du contrôle aérien;
 - les membres d'équipage;
 - les pilotes des aéronefs environnants.
- En français et en anglais.
- En se référant :
 - à des documents de référence;
 - aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien;
 - aux conditions météorologiques actuelles et prévues;
 - aux informations transmises par les pilotes des aéronefs environnants;
 - à l'ensemble des informations concernant le vol.
- À l'aide :
 - des technologies de l'information et de la communication;
 - des procédures en vigueur;
 - des commandes et des instruments de bord.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur. | <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée des techniques de communication. |
|---|---|

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Effectuer les opérations avant le décollage.	• Rigueur de la vérification et du réglage des instruments. • Exécution précise des procédures et des manœuvres.
2. Procéder au décollage.	• Utilisation méthodique des instruments pour la mise en montée.
3. Manœuvrer l'avion en vol.	• Utilisation méthodique des instruments pour les manœuvres et la navigation.
4. Procéder aux opérations avant l'atterrissage.	• Détermination du plan d'approche selon la piste choisie. • Exécution précise du plan d'approche à l'aide des instruments. • Transition efficace à la technique du vol à vue.

Voie de spécialisation B – Pilotage d'hélicoptères

Code : 02EN

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Procéder à la préparation de l'hélicoptère et à l'embarquement.	• Pour : ○ tous les types d'hélicoptères; ○ le transport de personnes et de marchandise; ○ les travaux aériens. • En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. • En collaboration avec le personnel de la compagnie aérienne. • En français et en anglais. • En se référant : ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports; ○ à l'ensemble des informations concernant le vol. • À l'aide : ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ des procédures en vigueur; ○ de l'équipement de manutention et d'avitaillement; ○ de l'équipement nécessaire pour la configuration de l'hélicoptère; ○ de matériel de nettoyage.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur. • Application judicieuse de procédures sécuritaires de travail.	• Utilisation appropriée des techniques de communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Vérifier la navigabilité de l'hélicoptère.	• Conformité de la documentation. • Inspection prévol minutieuse.
2. Manutentionner l'équipement.	• Vérification minutieuse de la fonctionnalité de l'équipement. • Détermination juste du poids. • Disposition optimale dans l'hélicoptère.
3. Déplacer l'hélicoptère.	• Utilisation judicieuse de l'équipement de manutention. • Application judicieuse de méthodes de déplacement.
4. Réaliser des travaux de base.	• Configuration de l'hélicoptère en fonction des besoins du vol. • Avitaillement selon les procédures en vigueur. • Mise à niveau correcte des huiles. • Pertinence des autres travaux de base.
5. Manutentionner la marchandise.	• Conformité de la marchandise et de son emballage. • Détermination juste du poids. • Disposition optimale dans l'hélicoptère.
6. Vérifier la masse et le centrage.	• Concordance entre l'emplacement prévu et l'emplacement actuel de l'équipement et de la marchandise. • Conformité entre le calcul estimé et le calcul réel de la masse et du centrage.
7. Effectuer l'embarquement.	• Exactitude de l'identité des personnes nécessaires aux travaux aériens ou des passagères et des passagers. • Accompagnement approprié des personnes.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence****Contexte de réalisation**

Effectuer les opérations de base avec un hélicoptère.

- Pour :
 - tous les types d'hélicoptères;
 - la réalisation d'un circuit.
- Lors d'un vol à vue et de jour.
- Individuellement.
- En vue d'un vol sécuritaire.
- En collaboration avec :
 - le personnel de la compagnie aérienne;
 - le personnel des services du contrôle aérien;
 - les pilotes des aéronefs environnants.
- En se référant :
 - à des documents de référence;
 - aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien;
 - aux conditions météorologiques actuelles et prévues;
 - à l'information transmise par les pilotes des aéronefs environnants;
 - à l'ensemble des informations concernant le vol.
- À l'aide :
 - des technologies de l'information et de la communication;
 - des procédures en vigueur;
 - des commandes et des instruments de bord.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence

- Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.
- Utilisation appropriée des techniques de communication.
- Revérification minutieuse des paramètres du moteur et des systèmes à toutes les étapes du vol.
- Adaptation des procédures et des manœuvres selon les conditions météorologiques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Procéder aux opérations de démarrage.	• Exécution méthodique de la procédure de démarrage du moteur. • Réglage précis des instruments et des systèmes.
2. Manœuvrer l'hélicoptère près du sol.	• Mise en position stationnaire adéquate. • Circulation en fonction de l'environnement. • Pertinence du positionnement en vue du décollage.
3. Procéder au décollage.	• Alignement adéquat sur la trajectoire de décollage. • Mise en montée initiale normale.
4. Manœuvrer l'hélicoptère en vol.	• Utilisation des commandes en fonction des manœuvres de base.
5. Procéder à l'atterrissage.	• Adaptation de l'approche et circulation en fonction de l'environnement. • Exécution adéquate de la technique d'atterrissage.
6. Procéder à l'arrêt de l'hélicoptère.	• Exécution méthodique de la procédure d'arrêt. • Sécurisation adéquate.
7. Ranger l'hélicoptère.	• Manutention sécuritaire. • Réalisation soignée des travaux de base.
8. Consigner le vol.	• Suivi de vol adapté aux exigences de la compagnie aérienne.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Piloter un hélicoptère.	• Pour : ○ tous les types d'hélicoptères; ○ le transport de personnes et de marchandise; ○ tous les types d'environnements. • Lors d'un vol à vue de jour et de nuit. • Individuellement. • En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. • En collaboration avec : ○ le personnel de la compagnie aérienne; ○ le personnel des services du contrôle aérien; ○ les pilotes des aéronefs environnants. • En français et en anglais. • En se référant : ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien; ○ aux conditions météorologiques actuelles et prévues; ○ aux informations transmises par les pilotes des aéronefs environnants; ○ à l'ensemble des informations concernant le vol. • À l'aide : ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ des procédures en vigueur; ○ des commandes et des instruments de bord.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.	• Utilisation appropriée des techniques de communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Effectuer les opérations avant le décollage.	• Exécution précise des procédures et des manœuvres. • Choix judicieux du type de décollage.
2. Procéder au décollage.	• Confirmation claire de l'ouverture du plan de vol ou de l'itinéraire de vol. • Exécution précise des techniques de décollage.
3. Manœuvrer l'hélicoptère en vol de jour.	• Précision des manœuvres.
4. Manœuvrer l'hélicoptère en vol de nuit.	• Précision des manœuvres.
5. Procéder à l'atterrissage.	• Choix judicieux du type d'atterrissage. • Exécution précise des techniques d'atterrissage.
6. Effectuer les opérations après l'atterrissage.	• Exécution précise des opérations d'arrêt. • Fermeture claire du plan de vol ou de l'itinéraire de vol.
7. Effectuer le débarquement.	• Accompagnement approprié des passagères et des passagers. • Manutention sécuritaire de la marchandise et de l'équipement. • Rangement soigné de l'hélicoptère.
8. Consigner le vol.	• Suivi de vol adapté aux exigences de la compagnie aérienne.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des travaux aériens.	• Pour : ○ tous les types d'hélicoptères; ○ les travaux aériens : • sur un plan d'eau; • d'inspection et de surveillance d'infrastructure; • effectués avec une élingue; ○ tous les types d'environnements. • Lors d'un vol à vue de jour. • Individuellement. • En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. • En collaboration avec : ○ le personnel de la compagnie aérienne; ○ le personnel des services du contrôle aérien; ○ les pilotes des aéronefs environnants; ○ les personnes nécessaires aux travaux aériens. • En français et en anglais. • En se référant : ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien; ○ aux conditions météorologiques actuelles et prévues; ○ aux informations transmises par les pilotes des aéronefs environnants; ○ à l'ensemble des informations concernant le vol. • À l'aide : ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ des procédures en vigueur; ○ de l'équipement requis pour les travaux aériens; ○ des commandes et des instruments de bord.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.	• Utilisation appropriée des techniques de communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Effectuer des opérations sur un plan d'eau.	• Exécution précise des procédures ainsi que des techniques de décollage et d'amerrissage. • Précision des manœuvres près de l'eau et sur l'eau.
2. Exécuter des vols à basse altitude.	• Ajustement correct des paramètres de vol. • Manœuvres effectuées en fonction de l'environnement et du type de travaux aériens.
3. Réaliser des travaux avec une élingue.	• Conformité de la préparation et de l'arrimage de la charge. • Précision des manœuvres effectuées avec une charge. • Exécution précise de la technique de référence verticale.
4. Réaliser des travaux de lutte contre les incendies.	• Détermination juste des différents aspects de la lutte contre les incendies. • Application judicieuse des techniques de travail.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Piloter un hélicoptère selon la technique du vol aux instruments.	• Pour : ○ tous les types d'hélicoptères; ○ le transport de personnes et de marchandise; ○ tous les types d'environnements. • Lors d'un vol aux instruments de jour et de nuit. • Individuellement et en équipage. • En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. • En collaboration avec : ○ le personnel de la compagnie aérienne; ○ le personnel des services du contrôle aérien; ○ les membres d'équipage; ○ les pilotes des aéronefs environnants. • En français et en anglais. • En se référant : ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien; ○ aux conditions météorologiques actuelles et prévues; ○ aux informations transmises par les pilotes des aéronefs environnants; ○ à l'ensemble des informations concernant le vol. • À l'aide : ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ des procédures en vigueur; ○ des commandes et des instruments de bord.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.	• Utilisation appropriée des techniques de communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Effectuer les opérations avant le décollage.	• Rigueur de la vérification et du réglage des instruments. • Exécution précise des procédures et des manœuvres.
2. Procéder au décollage.	• Utilisation méthodique des instruments pour la mise en montée.
3. Manœuvrer l'hélicoptère en vol.	• Utilisation méthodique des instruments pour les manœuvres et la navigation.
4. Procéder aux opérations avant l'atterrissage.	• Détermination du plan d'approche selon le lieu d'atterrissage. • Exécution précise du plan d'approche à l'aide des instruments. • Transition efficace à la technique du vol à vue.

Formation générale commune et propre

Langue d'enseignement et littérature

Code : 4EF0

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence

Analyser des textes littéraires.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître le propos du texte.	Formulation juste des éléments importants du propos du texte.
2. Repérer et classer des thèmes et des procédés stylistiques.	- Relevé des principales manifestations thématiques et stylistiques. - Classement approprié des principales manifestations thématiques et stylistiques.
3. Choisir les éléments d'analyse.	Liens pertinents entre le propos du texte, les manifestations thématiques et les manifestations stylistiques.
4. Élaborer un plan de rédaction.	- Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de rédaction. - Pertinence et cohérence du plan. - Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une analyse littéraire, un commentaire composé ou une explication de textes.	- Utilisation appropriée des éléments d'analyse. - Pertinence des exemples choisis. - Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect du registre de langue approprié. - Respect des règles de présentation d'une production écrite. - Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. - Rédaction d'un texte d'au moins 700 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	- Utilisation appropriée de stratégies de révision. - Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 2-2-3 ou 1-3-3

Unités : 2 ½

Précision : Les textes littéraires analysés appartiennent à deux époques distinctes et à deux genres différents.

L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux dans le cadre cet objectif, permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte.	Relevé des procédés stylistiques et littéraires utilisés pour le développement du thème.
2. Situer le texte dans son contexte culturel et sociohistorique.	Mention des éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
3. Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire.	Liens pertinents entre le thème, les procédés stylistiques et littéraires, et les éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
4. Élaborer un plan de dissertation.	- Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de la dissertation. - Pertinence et cohérence du plan. - Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une dissertation explicative.	- Respect des limites du sujet de la dissertation. - Développement approprié des idées. - Pertinence des exemples choisis. - Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect du registre de langue approprié. - Respect des règles de présentation d'une production écrite. - Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. - Rédaction d'une dissertation explicative d'au moins 800 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	- Utilisation appropriée de stratégies de révision. - Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 3-1-3

Unités : 2 ½

Précision : L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux dans le cadre cet objectif, permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Reconnaître les caractéristiques de textes de la littérature québécoise.	Description appropriée des représentations du monde contenues ou exprimées dans des textes de la littérature québécoise.
2. Comparer des textes.	- Choix pertinent des critères de comparaison. - Relevé des ressemblances et des différences significatives entre des textes littéraires.
3. Déterminer un point de vue critique.	Pertinence du point de vue critique.
4. Élaborer un plan de dissertation.	- Pertinence et cohérence du plan. - Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une dissertation critique.	- Respect des limites du sujet de la dissertation. - Emploi d'arguments appropriés. - Justification du point de vue critique. - Pertinence des exemples choisis. - Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect du registre de langue approprié. - Respect des règles de présentation d'une production écrite. - Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. - Rédaction d'une dissertation critique d'au moins 900 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	- Utilisation appropriée de stratégies de révision. - Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 3-1-4

Unités : 2 ⅔

Précision : L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux dans le cadre cet objectif, permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser les caractéristiques de la situation de communication dans des discours d'ordre culturel ou d'un autre ordre.	• Mise en évidence précise des composantes de la situation de communication. • Relevé des facteurs contextuels de la situation de communication. • Détermination de l'influence des médias sur la situation de communication. • Établissement de liens entre les composantes et les facteurs de la situation de communication.
2. Déterminer un sujet et un objectif de communication.	• Exploration de sujets variés. • Choix justifié d'un sujet et d'un objectif de communication.
3. Rechercher l'information dans des discours littéraires ou non littéraires.	• Choix approprié des sources d'information. • Choix pertinent des éléments d'information.
4. Élaborer une stratégie en fonction de la situation et de l'objectif de communication.	• Choix judicieux des procédés à utiliser dans la situation de communication. • Choix judicieux des moyens d'expression.
5. Préparer et présenter des discours oraux de type informatif, critique ou expressif, liés, notamment, à son champ d'études.	• Reconnaissance de la contribution de procédés oraux à la conception de son discours. • Recherche de divers moyens d'aborder et de structurer un sujet. • Utilisation pertinente des éléments liés à la présentation d'un discours oral. • Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le discours oral. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des aspects du code linguistique propres au discours oral.

Éléments de la compétence	Critères de performance
6. Rédiger des textes de type informatif, critique ou expressif, liés, notamment, à son champ d'études.	• Reconnaissance de la contribution de procédés d'écriture à la conception de son texte. • Recherche de divers moyens d'aborder et de structurer un sujet. • Respect des règles définissant les différents types de textes. • Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le texte écrit. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. • Respect des règles de présentation d'un texte écrit.
7. Réviser et corriger les textes.	• Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Périodes d'enseignement : 60

Unités : 2

Précision : L'étude d'un minimum de huit œuvres permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter d'une question philosophique.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|--|---|
| 1. Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance des principales caractéristiques de la philosophie : projets, objets, méthodes. • Identification des principales différences entre le discours philosophique et les discours scientifique et religieux. • Présentation claire de l'avènement de la philosophie et de quelques moments de son évolution. |
| 2. Présenter la contribution de philosophes de la tradition gréco-latine au traitement de questions. | <ul style="list-style-type: none"> • Formulation cohérente de la pensée de l'auteur. • Référence appropriée au contexte sociohistorique de la contribution. • Reconnaissance de l'intérêt actuel de la contribution. |
| 3. Produire une argumentation sur une question philosophique. | <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une problématique philosophique pertinente sur une question. • Formulation claire d'une thèse. • Présentation judicieuse d'arguments, d'objections et de réfutations. • Respect des exigences de la rationalité dans l'argumentation. • Rédaction d'un texte argumentatif d'au moins 700 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision. |

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie

Pondération : 3-1-3

Unités : 2 ⅓

Philosophie

Code : 4PH1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|---|--|
| 1. Caractériser quelques conceptions philosophiques modernes et contemporaines de l'être humain. | <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des principales caractéristiques des conceptions : concepts, principes et présupposés. • Usage approprié des concepts clés. |
| 2. Situer les conceptions examinées dans leur contexte et dans les courants de pensée correspondants. | <ul style="list-style-type: none"> • Exposé de certains aspects significatifs du contexte historique d'émergence dans lequel les conceptions sont nées. • Démonstration suffisante de liens entre les conceptions et les courants de pensée dans lesquels elles s'inscrivent. |
| 3. Comparer des conceptions philosophiques de l'être humain à propos de problèmes actuels ou de thèmes communs. | <ul style="list-style-type: none"> • Exposé des principales ressemblances et différences entre les conceptions. • Reconnaissance des conséquences pour la pensée et l'action des conceptions. • Prise de position critique et argumentée à l'égard d'une conception. • Respect des exigences de la rationalité dans l'argumentation. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 800 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision. |

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie
 Pondération : 3-0-3
 Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques.	- Définition claire des notions de base de l'éthique et du politique. - Utilisation appropriée des notions. - Élaboration suffisante de la problématique éthique d'une situation personnelle, sociale et politique.
2. Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques.	Présentation judicieuse de quelques théories philosophiques, éthiques et politiques éclairant des problèmes relatifs à l'action et aux valeurs : contexte historique, concepts et principes.
3. Appliquer des théories philosophiques, éthiques et politiques à des situations actuelles, choisies, notamment, dans le champ d'études de l'élève.	- Reconnaissance des principales composantes de la situation : contexte, faits et personnes. - Formulation claire des questions éthiques et politiques relatives à la situation. - Mise en évidence des conflits de valeurs et des enjeux. - Application judicieuse de deux théories philosophiques à la discussion de questions éthiques et politiques.
4. Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.	- Appréciation de divers choix, quant à l'action, à l'aide de théories philosophiques. - Respect des exigences de la rationalité dans la justification de la position choisie. - Rédaction d'une dissertation d'au moins 900 mots. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie
Périodes d'enseignement : 45
Unités : 2

Anglais, langue seconde (niveau I)

Code : 4SA0

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral simple.	Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'au moins trois minutes exprimé à un débit normal et comportant un vocabulaire d'usage courant, après deux écoutes.
2. Dégager le sens d'un texte d'intérêt général.	Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 500 mots.
3. S'exprimer oralement.	- Communication intelligible d'environ deux minutes élaborée à partir de consignes précises. - Formulation acceptable de questions et réponses en situation d'interaction. - Échanges d'idées pertinentes. - Prononciation, intonation et débit acceptables. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte.	- Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 250 mots. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Utilisation d'un vocabulaire suffisant pour accomplir la tâche. - Application satisfaisante du code grammatical, syntaxique et orthographique, avec une attention plus particulière à quelques <i>modals</i> et à des temps de verbe parmi les suivants : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>future</i>. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Anglais, langue seconde (niveau II)

Code : 4SA1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais avec une certaine aisance.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral authentique.	- Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes, après deux écoutes. - Reconnaissance des liens entre les éléments du message.
2. Dégager le sens d'un texte authentique d'intérêt général.	- Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 750 mots contenant des idées abstraites. - Reconnaissance des liens entre les éléments du texte.
3. S'exprimer oralement.	- Communication intelligible, structurée et cohérente d'au moins trois minutes à partir d'un sujet d'intérêt général. - Formulation de questions pertinentes en situation d'interaction; questions généralement correctes grammaticalement. - Emploi généralement correct de verbes au passé. - Prononciation, intonation et débit convenables. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte.	- Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 350 mots. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Utilisation d'un vocabulaire suffisant pour accomplir la tâche. - Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique, avec une attention plus particulière à quelques <i>modals</i> et à des temps de verbe parmi les suivants : simple <i>present</i> et <i>present continuous</i>, simple <i>past</i> et <i>past continuous</i>, <i>present perfect</i>, <i>future</i>. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Anglais, langue seconde (niveau III)

Code : 4SA2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Identification précise des idées essentielles d'un message après une seule écoute.
2. Dégager le sens d'un texte authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Reconnaissance du sens général. • Reconnaissance des idées principales et des éléments secondaires du texte. • Identification précise de la structure du texte. • Identification précise de l'intention de l'auteur.
3. Exprimer oralement un message sur des sujets à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Communication claire, cohérente et suffisamment détaillée en référence à une ou des sources fiables, ou à une œuvre littéraire. • Utilisation généralement correcte du code grammatical et du niveau de langue. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Prononciation, intonation et débit généralement corrects. • Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte sur une question à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 450 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation généralement correcte des temps de verbe exigés par le contexte. • Utilisation satisfaisante d'une variété de structures de phrases. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Présenter oralement l'analyse d'une production littéraire ou d'une production à portée sociale ou culturelle en version originale anglaise.	• Communication claire, cohérente et structurée. • Utilisation d'arguments pertinents et justifiés. • Utilisation du niveau de langue et du registre appropriés. • Emploi nuancé du vocabulaire approprié au sujet traité. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical. • Manifestation d'ouverture et de respect.
2. Rédiger l'analyse d'une œuvre littéraire en version originale anglaise ou d'un sujet à portée sociale ou culturelle.	• Rédaction d'une analyse structurée, cohérente et claire, d'environ 550 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Utilisation appropriée d'une variété de structures de phrases. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi d'un vocabulaire diversifié et nuancé. • Emploi approprié d'une variété de marqueurs de relation. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation d'un style, d'un niveau de langue et d'un registre appropriés à l'analyse.
3. Réviser et corriger le texte.	• Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
 Pondération : 2-1-3
 Unités : 2

Anglais, langue seconde (niveau I)

Code : 4SAP

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral authentique lié à son champ d'études.	Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message.
2. Dégager le sens d'un texte authentique lié à son champ d'études.	Reconnaissance du sens général et des idées principales du message.
3. Communiquer un bref message oral lié à son champ d'études.	- Communication intelligible d'une durée d'au moins deux minutes. - Emploi de termes liés à son champ d'études. - Propos pertinents. - Application satisfaisante du code grammatical. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un court texte lié à son champ d'études.	- Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 250 mots. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Emploi de termes liés à son champ d'études. - Application satisfaisante du code grammatical, syntaxique et orthographique. - Utilisation satisfaisante de procédés de communication liés à la tâche d'écriture. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Anglais, langue seconde (niveau II)

Code : 4SAQ

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral authentique lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. - Reconnaissance des liens entre les éléments du message.
2. Dégager les éléments utiles d'un texte authentique lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général. - Reconnaissance de la validité et de la fiabilité des sources de référence. - Repérage des éléments utiles pour accomplir une tâche précise. - Utilisation convenable de l'information pour accomplir une tâche précise.
3. Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	- Communication claire et cohérente accessible à un non-expert. - Communication appropriée à la situation. - Utilisation convenable de termes liés au champ d'études. - Application convenable du code grammatical. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte lié à son champ d'études.	- Rédaction claire et cohérente d'un texte, d'environ 350 mots, lié à son champ d'études, accessible à un non-expert. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. - Emploi convenable de termes de base liés à son champ d'études. - Utilisation convenable de procédés de communication liés à la tâche d'écriture. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Anglais, langue seconde (niveau III)

Code : 4SAR

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. - Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise.
2. Dégager les éléments pertinents d'un texte authentique lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général. - Reconnaissance de la validité et de la fiabilité des sources de référence. - Repérage et utilisation des éléments pertinents pour accomplir une tâche précise.
3. Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	- Communication substantielle, riche en information, accessible à un non-expert. - Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. - Emploi approprié des termes liés à son champ d'études. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser des communications écrites liées à son champ d'études.	- Rédaction cohérente et claire d'un texte, d'environ 450 mots, accessible à un non-expert. - Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Emploi efficace de termes liés à son champ d'études. - Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Communiquer un message oral lié au champ d'études de l'élève.	• Communication substantielle, riche en information, accessible à un non-expert. • Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. • Emploi judicieux du vocabulaire. • Utilisation correcte du code grammatical. • Démonstration de sa capacité à défendre son point de vue. • Manifestation d'ouverture et de respect.
2. Analyser des textes complexes.	• Reconnaissance de différents types de discours : expressif et littéraire, informatif, incitatif, critique, scientifique et technique. • Reconnaissance des facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui orientent la communication écrite. • Établissement des liens entre les éléments de la communication : intention, interlocutrice ou interlocuteur, situation, code, message, interaction implicite et explicite.
3. Rédiger et réviser un texte lié au champ d'études de l'élève.	• Rédaction cohérente, claire et nuancée d'un texte d'environ 550 mots, accessible à un non-expert. • Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Utilisation précise, nuancée et efficace du code grammatical et syntaxique, ainsi que de la terminologie. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

4. S'exprimer à l'écrit ou oralement en anglais à partir de sources en français.

- Respect du sens.
- Formulation généralement appropriée avec une attention plus particulière aux niveaux de langue et aux sources d'interférence telles que les faux amis et les différences de syntaxe.
- Emploi d'une terminologie équivalente.
- Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Établir la relation entre ses habitudes de vie et sa santé.	- Utilisation appropriée de l'information issue de recherches scientifiques ou des médias. - Reconnaissance de l'influence des facteurs sociétaux et culturels sur la pratique de l'activité physique. - Liens pertinents entre ses principales habitudes de vie et leurs incidences sur sa santé.
2. Pratiquer l'activité physique selon une approche favorisant la santé.	- Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée. - Respect des règles de sécurité et d'éthique. - Respect de ses capacités dans la pratique d'activités physiques.
3. Reconnaître ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.	- Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan physique. - Relevé de ses principaux besoins et de ses principales capacités sur le plan physique. - Relevé de ses principaux facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.
4. Proposer des activités physiques favorisant sa santé.	- Choix pertinent d'activités physiques selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation. - Communication claire et argumentée de sa proposition d'activités physiques.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 1-1-1

Unité : 1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Améliorer son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Planifier une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

- Relevé initial de ses habiletés et de ses attitudes dans la pratique de l'activité physique.
- Relevé de ses attentes et de ses besoins au regard de ses capacités liées à la pratique de l'activité physique.
- Formulation correcte d'objectifs personnels.
- Pertinence des moyens choisis pour atteindre ses objectifs.
- Communication claire et argumentée de sa proposition d'activité physique.

2. Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

- Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée.
- Respect des règles de sécurité et d'éthique.
- Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan des habiletés motrices.
- Relevé périodique de ses habiletés et de ses attitudes liées à la pratique de l'activité physique.
- Interprétation significative des progrès accomplis et des difficultés éprouvées dans la pratique de l'activité physique.
- Adaptations périodiques, pertinentes et correctes de ses objectifs ou des moyens utilisés.
- Amélioration sensible des habiletés motrices, des techniques ou des stratégies complexes exigées par l'activité physique.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 0-2-1

Unité : 1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Démontrer sa capacité à se charger de sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Planifier un programme personnel d'activités physiques.	• Mention de ses priorités selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique. • Formulation correcte et pertinente d'objectifs personnels. • Choix pertinent de l'activité ou des activités physiques à pratiquer. • Planification appropriée des conditions d'exécution de l'activité ou des activités physiques à pratiquer.
2. Harmoniser les éléments d'une pratique régulière et suffisante de l'activité physique dans une approche favorisant la santé.	• Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée. • Respect des règles de sécurité et d'éthique. • Pratique régulière et suffisante d'une activité physique respectant l'équilibre entre la recherche d'efficacité et les facteurs favorisant la santé.
3. Gérer un programme personnel d'activités physiques.	• Choix pertinent des critères mesurant l'atteinte des objectifs du programme. • Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan de l'activité physique. • Relevé périodique du temps investi et des activités physiques accomplies durant le programme. • Adaptations périodiques, pertinentes et correctes de ses objectifs ou des moyens utilisés. • Interprétation significative des progrès accomplis et des difficultés éprouvées dans la pratique d'activités physiques. • Reconnaissance de l'influence de la pratique de l'activité physique sur son mode de vie.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 1-1-1

Unité : 1

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Code : 000V

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.	- Individuellement. - À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur l'apport des sciences humaines au regard d'enjeux contemporains. - À partir de documents et de données provenant du domaine des sciences humaines.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les objets d'étude d'une ou de plusieurs sciences humaines et leurs principales approches.	- Formulation des objets d'étude particuliers à une ou à plusieurs sciences humaines. - Description des principales approches utilisées en sciences humaines.
2. Relever quelques-unes des questions qui se posent actuellement dans le domaine des sciences humaines.	Association des questions avec des champs pertinents de recherche en sciences humaines.
3. Démontrer la contribution d'une ou de plusieurs sciences humaines dans la compréhension d'enjeux contemporains.	- Présentation d'enjeux contemporains en mettant en évidence l'interprétation des sciences humaines. - Illustration de l'interaction de quelques changements sociaux et de la contribution des sciences humaines.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code des séries 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000V, à l'exception des codes 300 et 360. Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur un sujet relatif à l'être humain. • À partir de données documentaires provenant d'une ou de plusieurs disciplines des sciences humaines.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Poser une problématique selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Présentation de l'historique de la problématique. • Utilisation des concepts et du langage appropriés. • Description sommaire des dimensions individuelles, collectives, spatio-temporelles et culturelles de la problématique.
2. Traiter d'une question selon une ou des approches propres aux sciences humaines.	• Formulation claire d'une question. • Sélection de données documentaires pertinentes. • Description sommaire des méthodes historique, expérimentale et par enquête.
3. Établir des conclusions.	• Utilisation appropriée de la méthode choisie. • Détermination de critères d'appréciation appropriés. • Reconnaissance des forces et des faiblesses des conclusions. • Élargissement de la question analysée.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000W, à l'exception des codes 300 et 360. Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.

Contexte de réalisation

- Individuellement.
- À partir d'un commentaire écrit qui présente une découverte scientifique ou une percée technologique.
- À l'occasion d'une production écrite d'environ 750 mots.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Caractériser le mode de pensée et la démarche scientifiques types.
2. Montrer la complémentarité de la science et de la technologie.
3. Expliquer le contexte et les étapes de quelques découvertes scientifiques et technologiques.
4. Dédire différentes conséquences et questions qui découlent de certains développements scientifiques et technologiques récents.

- Explication sommaire des caractéristiques essentielles du mode de pensée scientifique, dont la quantification et la démonstration.
- Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques essentielles des principales étapes de la démarche scientifique type.
- Définition des termes et description des principales relations entre science, technique et technologie : liens logiques et temporels, et apports mutuels.
- Mise en relation pertinente et cohérente des contextes déterminants de quelques découvertes scientifiques et technologiques.
- Énumération des principales étapes de découvertes scientifiques et technologiques.
- Description sommaire des conséquences importantes (de différentes natures) et des défis majeurs actuels qui découlent de quelques découvertes scientifiques et technologiques.
- Formulation de questions pertinentes et caractère plausible des éléments de réponse aux questions formulées.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000X. Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.	• Individuellement ou en équipe. • À partir d'un problème non complexe d'ordre scientifique et technologique qui peut être résolu par l'application de la démarche scientifique type. • En utilisant des instruments scientifiques disponibles d'usage courant. • À l'aide de documents de référence (écrits ou autres).
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Décrire les principales étapes de la démarche scientifique type.	• Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques des étapes de la démarche scientifique type.
2. Formuler une hypothèse ayant pour but de solutionner un problème simple de nature scientifique et technologique.	• Description claire et précise du problème. • Respect des caractéristiques de formulation d'une hypothèse (caractère observable et mesurable des données, plausibilité, etc.).
3. Vérifier une hypothèse en appliquant les principes élémentaires de la démarche expérimentale de base.	• Pertinence, fiabilité et validité de la procédure expérimentale mise au point. • Respect de la procédure expérimentale établie. • Choix judicieux et utilisation adéquate des instruments. • Présentation claire et adéquate des résultats. • Validité des relations établies entre l'hypothèse, la vérification et la conclusion.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Y. Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Langue moderne

Code : 000Z

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.	• Pour les langues modernes qui utilisent l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de huit répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de huit phrases. • Pour les langues modernes qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de six répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de six phrases. • À partir de mises en situation sur des thèmes connus. • À l'aide d'outils de référence.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Saisir le sens d'un message oral.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
2. Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
3. Exprimer oralement un message simple.	• Utilisation convenable des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Enchaînement spontané et cohérent de phrases dans un dialogue.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Écrire un texte sur un sujet donné.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales de base. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.

Activités d'apprentissage
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. On entend par « restreinte » l'utilisation limitée des structures de la langue, de son code grammatical et du vocabulaire. Cette limitation varie selon les difficultés soulevées par certaines langues modernes. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Z, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.	• À l'occasion d'une conversation d'un minimum de quinze répliques. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de vingt phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de dix phrases pour les langues qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin. • À partir de situations usuelles et de sujets simples de la vie courante. • À l'aide d'outils de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Saisir le sens d'un message entendu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
2. Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
3. Exprimer oralement un message simple avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Dialogue.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Écrire un texte sur un sujet donné avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent et au passé de l'indicatif. • Utilisation appropriée d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0010, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.	• Individuellement. • À l'occasion d'un échange verbal d'un minimum de vingt répliques. • À l'occasion de la rédaction d'un texte de longueur moyenne (minimum de 25 phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin; minimum de 15 phrases pour les autres langues). • À partir des documents à portée socioculturelle. • À l'aide d'ouvrages de référence dans le cas de la communication écrite.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral en langage courant.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du message. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
2. Dégager le sens d'un texte de complexité moyenne.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du texte. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
3. Échanger verbalement sur un sujet.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du message à exprimer. • Utilisation appropriée du vocabulaire courant. • Prononciation et intonation justes. • Débit moyen dans un dialogue en langage courant. • Cohérence du message exprimé. • Réponses pertinentes à des questions.
4. Rédiger un texte de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du texte à rédiger. • Justesse du vocabulaire. • Cohérence de l'ensemble du texte. • Respect des règles de présentation et de rédaction propres au texte.

Activités d'apprentissage
Périodes d'enseignement : 45
Unités : 2
Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0067, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.	• Individuellement. • À l'occasion de la rédaction d'un texte d'environ 750 mots. • À partir de plusieurs exemples concrets choisis par la personne qui doit démontrer sa compétence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Démontrer l'acquisition de connaissances générales de base sur les mathématiques ou sur l'informatique.	• Distinction de notions et de concepts de base. • Identification des principales branches des mathématiques ou de l'informatique. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2. Décrire l'évolution des mathématiques ou de l'informatique.	• Résumé descriptif de quelques grandes étapes.
3. Reconnaître la contribution des mathématiques ou de l'informatique dans le développement des autres domaines du savoir.	• Démonstration de l'existence de contributions importantes, à l'aide d'exemples.
4. Illustrer la diversité des applications des mathématiques ou de l'informatique.	• Présentation d'un éventail d'usages dans diverses sphères de l'activité humaine, à l'aide d'exemples concrets.
5. Évaluer l'influence des mathématiques ou de l'informatique sur les individus et sur les organisations.	• Identification de quelques grandes influences. • Explication de la façon dont les mathématiques ou l'informatique ont modifié certaines réalités humaines et organisationnelles. • Reconnaissance d'avantages et d'inconvénients à ces influences.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0011 : 105, 201, 204, 420.
 Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
 Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.	• Individuellement. • À l'occasion de l'exécution d'une tâche ou de la résolution d'un problème. • À partir des besoins de la vie courante. • À l'aide d'outils familiers et de documents de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Démontrer l'acquisition de connaissances utilitaires de base en mathématiques ou en informatique.	• Brève définition des notions. • Exécution correcte des opérations de base. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2. Choisir des outils et des procédés mathématiques ou informatiques en fonction de besoins précis.	• Énumération de multiples possibilités offertes par les outils et les procédés mathématiques ou informatiques. • Analyse de situations concrètes et reconnaissance de la pertinence du recours aux outils ou aux procédés mathématiques ou informatiques. • Choix approprié en fonction des besoins.
3. Utiliser des outils et des procédés mathématiques ou informatiques pour exécuter des tâches et résoudre des problèmes.	• Démarche planifiée et méthodique. • Utilisation correcte des outils et des procédés. • Résultats satisfaisants par rapport au contexte. • Utilisation adéquate de la terminologie propre à un outil ou à un procédé.
4. Interpréter des données quantitatives ou des résultats obtenus à l'aide de procédés ou d'outils mathématiques ou informatiques.	• Interprétation juste en tenant compte du contexte. • Formulation claire et précise de l'interprétation.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0012 : 105, 201, 204, 420.

Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.

Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.	• Individuellement. • À partir d'une production artistique désignée. • À l'occasion d'un commentaire écrit d'environ 750 mots.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Percevoir la dynamique de l'imaginaire en art.	• Explication précise d'un procédé de création lié à la construction d'un univers imaginaire.
2. Caractériser des courants artistiques.	• Énumération descriptive des principales caractéristiques de trois courants artistiques de différentes époques, y compris un courant actuel.
3. Commenter un produit artistique.	• Organisation cohérente des observations, y compris l'identification de quatre éléments fondamentaux de forme et de structure du langage utilisé ainsi qu'une proposition justifiée de signification.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0013, à l'exception du code 502.

Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.

Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Réaliser une production artistique.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exercice pratique. • Dans un contexte de création ou d'interprétation. • À partir des éléments de base du langage et des techniques propres au médium utilisé.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les principaux modes d'expression d'un médium artistique.	• Identification des particularités : originalité, qualités essentielles, moyens de communication, styles, genres.
2. Utiliser le médium.	• Utilisation personnelle et cohérente des éléments du langage. • Application adéquate des techniques artistiques. • Respect des exigences du mode de production.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0014, à l'exception du code 502. Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Problématiques contemporaines

Code : 021L

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire.

Contexte de réalisation

- Individuellement ou en équipe.
- En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|--|--|
| 1. Identifier de grandes problématiques contemporaines. | <ul style="list-style-type: none"> • Exploration de diverses problématiques contemporaines. • Description des principaux enjeux liés à ces problématiques. • Formulation claire d'objets d'études liés à ces problématiques. |
| 2. Reconnaître le rôle particulier de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique. | <ul style="list-style-type: none"> • Distinction de certaines des théories utilisées dans l'analyse de la problématique. • Description claire des concepts et des méthodes utilisés. |
| 3. Démontrer la contribution de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique contemporaine. | <ul style="list-style-type: none"> • Formulation claire des enjeux liés à la problématique. • Description précise des principaux apports des disciplines. • Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines. • Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires. |

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes.

Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021L afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire.

Contexte de réalisation

- Individuellement ou en équipe.
- En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Poser un problème de recherche.

- Justification du choix du problème de recherche.
- Description sommaire des principaux enjeux liés au problème.
- Formulation claire des principales dimensions du problème.
- Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires.
- Formulation claire de la question de recherche.

2. Analyser le problème de recherche.

- Description pertinente d'une approche ou d'une méthode de recherche.
- Sélection appropriée des données de la recherche.
- Application adéquate de l'approche ou de la méthode utilisées.
- Utilisation appropriée d'un cadre d'analyse.

3. Proposer des solutions.

- Description claire des principaux apports disciplinaires.
- Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines.
- Justification des solutions proposées.
- Appréciation des forces et des faiblesses des solutions proposées.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes.

Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021M afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.

Renseignements complémentaires

Glossaire relatif aux programmes d'études techniques

Programme d'études

Un programme d'études est un ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Tout programme d'études collégiales comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études, une composante de formation générale qui est propre au programme, une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes du programme et, enfin, une composante de formation spécifique (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 6).

Compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, la compétence est définie comme un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités de travail et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.) (MEQ, *Élaboration des programmes d'études techniques, Cadre général – Cadre technique*, 2002, p. 15).

Objectif

L'objectif se définit comme une compétence, habileté ou connaissance à acquérir ou à maîtriser (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Chaque objectif est formulé sous la forme d'une compétence et comprend un énoncé de la compétence et des éléments de la compétence. C'est l'atteinte des objectifs et le respect des standards qui assurent l'acquisition ou la maîtrise des compétences propres à l'enseignement collégial.

Énoncé de la compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, l'énoncé de la compétence résulte de l'analyse de profession, des buts généraux de la formation technique et, dans certains cas, d'autres déterminants. Pour la composante de formation générale, il est issu de l'analyse des besoins de formation générale.

Éléments de la compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, les éléments de la compétence se limitent aux précisions nécessaires à sa compréhension et à son acquisition. On y évoque les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence.

Pour la composante de formation générale, les éléments de l'objectif, formulés sous la forme d'une compétence, en précisent les composantes essentielles.

Heures d'enseignement

Unité de compte dans la répartition du temps d'enseignement, c'est-à-dire du temps passé par un étudiant sous la supervision d'un enseignant lors d'un cours théorique, d'un laboratoire ou d'un stage.

Standard

Le standard se définit comme le niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Il comprend,

pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, un contexte de réalisation et des critères de performance.

Critères de performance

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, les critères de performance définissent les exigences qui permettent de déterminer si l'élève a acquis chaque élément de la compétence et, par voie de conséquence, la compétence elle-même. Les critères de performance sont fondés sur les exigences à l'entrée sur le marché du travail. Chaque élément de la compétence est assorti d'un critère de performance au moins.

Pour la composante de formation générale, les critères de performance définissent les exigences permettant de reconnaître le standard.

Dans les deux composantes, tous les critères doivent être respectés pour que l'objectif soit atteint.

Contexte de réalisation

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, le contexte de réalisation correspond à la situation de mise en œuvre de la compétence, à l'entrée sur le marché du travail. Le contexte ne définit ni la situation d'apprentissage ni la situation d'évaluation.

Activités d'apprentissage

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, il s'agit des cours (laboratoires, ateliers, séminaires, stages ou autres activités pédagogiques) destinés à assurer l'atteinte des objectifs et des standards visés. Les établissements d'enseignement ont l'entière responsabilité de la définition des activités d'apprentissage et de l'aménagement de l'approche programme.

Pour la composante de formation générale, les éléments des activités d'apprentissage dont le ministre peut déterminer l'ensemble ou simplement une partie sont le champ d'études, la ou les disciplines, la pondération, les heures d'enseignement, le nombre d'unités et des précisions jugées essentielles.

Lexique de la composante de la formation spécifique

Le programme *Techniques de pilotage d'aéronefs* est assorti d'un lexique qui vise à faciliter la compréhension de certains termes utilisés dans la formulation des objectifs et des standards de la composante de la formation spécifique.

Les principales sources d'information utilisées sont *Le grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française et la Banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada (*TERMIUM Plus*).

Clientèle

Ensemble des personnes physiques ou morales (ex. : entreprises) qui achètent un produit ou bénéficient des services d'une entreprise en échange d'un paiement.

Environnement

Contexte d'utilisation, autant du point de vue du lieu géographique que des conditions de vol.

Itinéraire

Trajet, route ou circuit à suivre pour se rendre d'un endroit à un autre.

Itinéraire de vol ou plan de vol

Document décrivant le vol prévu de l'aéronef, habituellement transmis aux services de la circulation aérienne. Il contient des renseignements précis sur l'identité et les caractéristiques de l'aéronef, les aéroports de départ et d'arrivée, la route prévue, le nombre de personnes à bord, etc.

Instruments de bord

Instruments permettant aux pilotes d'obtenir des renseignements quantitatifs relatifs aux paramètres régissant le fonctionnement de l'aéronef : pilotage, navigation, communications et gestion des systèmes.

Manœuvres

Opérations permettant de contrôler les mouvements de l'aéronef au sol ou en vol, en situation normale ou d'urgence.

Passagère ou passager

Personne transportée à bord de l'aéronef et qui ne fait pas partie de l'équipage, par exemple une cliente ou un client ou encore une personne nécessaire aux travaux aériens.

Personne nécessaire aux travaux aériens

Personne autre qu'un membre d'équipage qui joue un rôle déterminé et essentiel dans le cadre des travaux aériens.

Procédure

Façon de procéder ou marche à suivre. Série d'étapes systématiques permettant d'exécuter une activité.

Harmonisation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et ceux du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs différents en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation; en particulier, elle assure que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études sont bien déterminées et distinctes les unes des autres. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes à d'autres programmes d'études, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même à défaut de compétences communes, les programmes d'études sont harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents; elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement; enfin, elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

L'harmonisation des programmes d'études permet, notamment, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites communes. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites identiques; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais qu'elles présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites équivalentes.

Les travaux d'harmonisation menés pour le programme *Techniques de pilotage d'aéronefs* ont permis de déterminer des compétences communes avec d'autres programmes d'études. Les renseignements relatifs aux travaux effectués et à leurs résultats sont présentés dans le document *Tableaux d'harmonisation, Techniques de pilotage d'aéronefs*.

Risques en matière de santé et de sécurité du travail

Cette section approfondit les risques mentionnés dans chaque compétence du programme d'études *Techniques de pilotage d'aéronefs*.

Le tableau de la page suivante, « Sources et niveaux de risques pour chaque compétence », associe à chaque compétence les six sources de risques énumérées dans la typologie ci-dessous. Il précise également les niveaux de risques faibles ou élevés. Ces niveaux de risques sont présentés à titre indicatif puisqu'ils varient selon les opérations effectuées et le contexte de réalisation. Ce tableau sert de guide au personnel enseignant pour la planification d'activités d'apprentissage progressives, une organisation pédagogique conforme à la santé et la sécurité du travail.

Typologie des risques en santé et sécurité du travail avec la liste des dangers ou des situations à risque :

- Risques chimiques ou dangers d'ordre chimique :
 - Formes (solide, liquide, aérosol, gaz, etc.) et exposition (Inhalation, absorption cutanée, ingestion, etc.).
- Risques physiques ou dangers d'ordre physique :
 - Risques électriques;
 - Risques thermiques;
 - Bruits;
 - Vibration;
 - Autres risques physiques.
- Risques biologiques ou dangers d'ordre biologique :
 - Formes (poussières, brume, fluide, etc.) et exposition (inhalation, absorption cutanée, ingestion, coupure, etc.).
- Risques ergonomiques ou dangers d'ordre ergonomique :
 - Postures contraignantes;
 - Efforts excessifs;
 - Mouvements répétitifs.
- Risques psychosociaux ou dangers d'ordre psychosocial :
 - Facteurs liés à la nature du travail;
 - Facteurs liés à l'organisation du travail
 - Facteurs sociaux.
- Risques liés à la sécurité ou danger pour la sécurité :
 - Risques liés aux phénomènes mécaniques généraux;
 - Risques liés aux pièces, outils ou véhicules en mouvement;
 - Risques de chutes (travailleurs et objets);
 - Risques liés aux espaces clos;
 - Risques d'incendie ou d'explosion;
 - Violence au travail.

TABLEAU : SOURCES ET NIVEAUX DE RISQUES POUR CHAQUE COMPÉTENCE

CODE DE LA COMPÉTENCE	<i>Techniques de pilotage d'aéronefs (280.F0)</i>	Sources de risques					
		Risques chimiques ou dangers d'ordre chimique	Risques physiques ou dangers d'ordre physique	Risques biologiques ou dangers d'ordre biologique	Risques ergonomiques ou dangers d'ordre ergonomique	Risques psychosociaux ou dangers d'ordre psychosocial	Risques liés à la sécurité ou dangers pour la sécurité
	ÉNONCÉ DE LA COMPÉTENCE	1	2	3	4	5	6
	Tronc commun						
02E5	Explorer la profession.				○		
02E6	Appliquer un processus de veille réglementaire.				○		
02E7	Interagir en contexte professionnel.				○	●	
02E8	Appliquer un processus décisionnel.					●	
02E9	Effectuer des activités de prévention et d'intervention en matière de santé, de sécurité et d'environnement.	○	○	○	○	○	○
02EA	Déterminer un itinéraire.					○	
02EB	Contrôler les systèmes d'un aéronef.				○	●	
02EC	Établir les paramètres du vol.				○		
02ED	Planifier le vol.				○		
02EE	Effectuer des activités de navigation.				○	○	
02EF	Assurer le service à la clientèle.					○	
	Voie de spécialisation A : Avion						
02EG	Procéder à la préparation de l'avion et à l'embarquement.	○	○	○	○	○	○
02EH	Effectuer les opérations de base avec un avion monomoteur.	○	○	○	○	●	○
02EJ	Piloter un avion monomoteur.	○	○	○	○	●	○
02EK	Piloter un hydravion.	○	○	○	○	●	○
02EL	Piloter un avion multimoteur.	○	○	○	○	●	○
02EM	Piloter un avion selon la technique du vol aux instruments.	○	○	○	○	●	○
	Voie de spécialisation B : Hélicoptère						
02EN	Procéder à la préparation de l'hélicoptère et à l'embarquement.	○	○	○	○	○	○
02EP	Effectuer les opérations de base avec un hélicoptère.	○	○	○	○	●	○
02EQ	Piloter un hélicoptère.	○	○	○	○	●	○
02ER	Effectuer des travaux aériens.	○	○	○	●	●	○
02ES	Piloter un hélicoptère selon la technique du vol aux instruments.	○	○	○	○	●	○

Niveaux de risques

Les niveaux de risques sont notés en fonction de l'importance (fréquence, durée et intensité) de la présence du risque et non selon la gravité des effets sur la santé et la sécurité des personnes.

Risque faible : ○

Risque élevé : ●

